

IJ BXL

TON ESPACE INFO

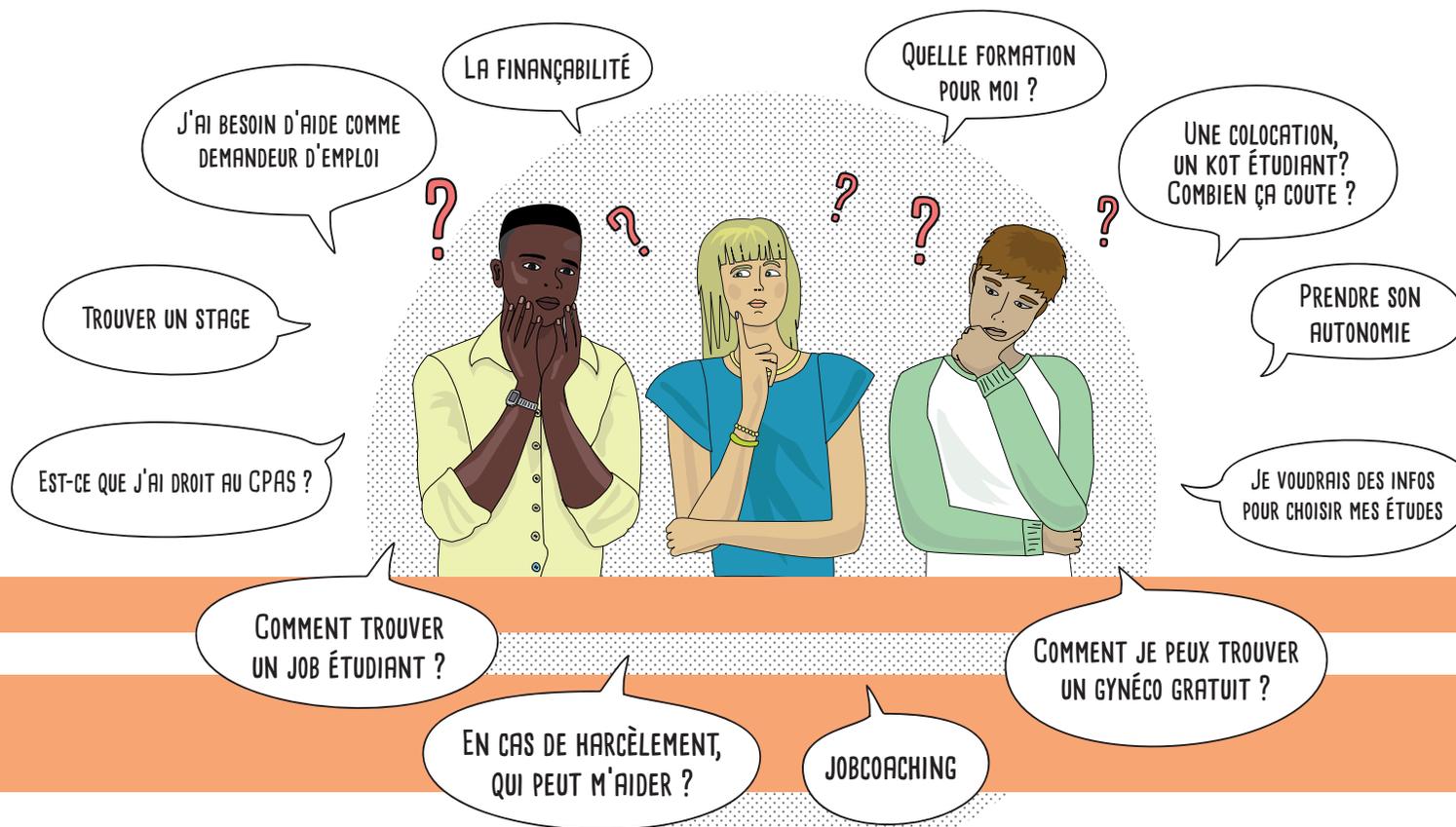
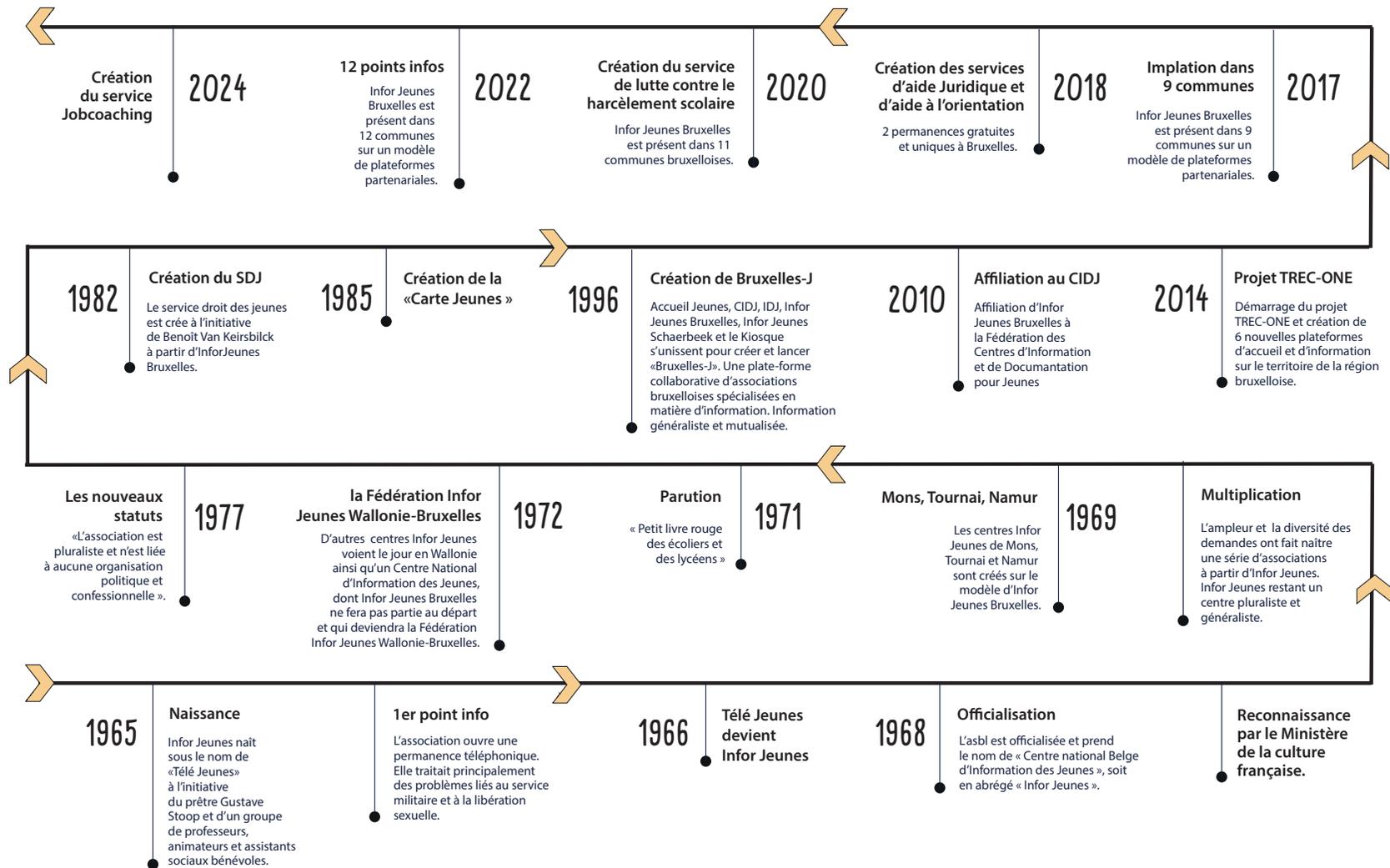


TABLE DES MATIÈRES

- Historique.....4
- Introduction.....5
- Qui sommes-nous ?.....6
- Le Projet Trec One et développement des Points Info.....8
- Notre méthodologie d'accueil.10
- Le Service Information.....12
- Un réseau de partenaires.....18
- Bruxelles-J.....22
- Que demandent les jeunes ?.....26
- Nos actions collectives.....30
- Le Service Juridique interne.....32
- Le Service Orientation.....34
- Le Service de Lutte contre le Harcèlement scolaire.....36
- Le Service Jobcoaching.....40
- Le Service Communication.....44
- Ressources humaines et formations.....46
- Finances.....47
- Conclusion et perspectives.....48

Historique



Introduction

Depuis le début des années 2000, le terme NEET — pour Not in Employment, Education or Training — s’est imposé dans les politiques européennes comme un indicateur clé des jeunes en situation de vulnérabilité. Il désigne une tranche de la population âgée de 15 à 29 ans qui ne fréquente ni l’école, ni une formation, et n’exerce aucune activité professionnelle. Derrière cet acronyme se cachent des réalités diverses : jeunes en décrochage scolaire, chômeurs de longue durée, jeunes en situation de handicap, ou encore ceux confrontés à des difficultés sociales, familiales ou administratives. Parce qu’ils échappent souvent aux dispositifs classiques, les NEET représentent un véritable défi pour les institutions, tant par leur isolement que par leur invisibilité.

Ce public est aujourd’hui une priorité dans les politiques d’emploi et d’insertion. Les enjeux sont multiples : prévenir l’exclusion sociale, éviter l’enracinement dans la précarité, mais aussi valoriser les potentiels inexploités de milliers de jeunes. En effet, un taux élevé de NEET pèse non seulement sur les finances publiques, mais reflète également un déficit d’équité sociale et d’efficacité du système éducatif et du marché du travail. Réduire ce taux, c’est investir dans la cohésion sociale et dans l’avenir économique d’une société.

À Bruxelles, bien que plusieurs dispositifs aient été mis en place pour accompagner ces jeunes, les institutions rencontrent des difficultés majeures pour atteindre ce public. Marqués par des expériences négatives avec l’école, l’administration ou le monde du travail, les NEET développent souvent une forme de méfiance vis-à-vis des structures traditionnelles. Les professionnels de l’insertion parlent d’un public difficile à accrocher, souvent volatile

et dont les besoins varient considérablement. Face à ces défis, il devient nécessaire de proposer des approches plus flexibles, créatives et humaines.

C’est justement à partir de ce constat – celui des limites des approches classiques face à un public aussi complexe que les jeunes NEET – qu’Infor Jeunes Bruxelles a choisi, fin 2023, de développer un service interne spécifiquement dédié à cette problématique. Depuis de nombreuses années, nous observons que des jeunes en situation de décrochage ou d’isolement fréquentent déjà nos services, parfois sans même que l’on utilise le terme “NEET” pour les désigner. Notre approche bas seuil, non stigmatisante et généraliste constitue une porte d’entrée précieuse pour ces jeunes. Elle permet de faire tomber certaines barrières, comme la peur du jugement, la complexité administrative ou le sentiment d’illégitimité. Nous l’avons toujours défendu : chaque jeune a le droit d’avoir un espace où il peut être accueilli tel qu’il est, sans prérequis, et sans pression.

Historiquement, notre fonctionnement repose sur un solide réseau de partenaires vers lesquels nous réorientons les jeunes. Cependant, pour les NEET les plus fragilisés, nous avons constaté que trop de relais peut être contre-productif. Un jeune qui décide de se rendre dans un service après une longue période d’inaction a besoin d’une réponse immédiate, d’un accompagnement concret et d’un projet qui démarre sans délai. Les dispositifs existants ne s’adaptent pas toujours à la temporalité de ces jeunes. L’opportunité d’accrochage est souvent courte et doit être saisie sur le moment. Un service internalisé nous a ainsi semblé une réponse adaptée pour ce public.

En internalisant un service NEET au sein de notre structure, nous avons opté pour une approche globale et humaine. Ce service vient compléter et enrichir nos actions existantes, en offrant une attention particulière à la stabilité, à la confiance et au rythme propre de chaque jeune. Car pour nous, un NEET est avant tout d’un jeune qui a décroché, parfois de tout. Avant de parler de projet professionnel, il faut souvent parler de raccrochage, de reconstruction de l’estime de soi et de repères. Ainsi, chaque tentative de retour vers le collectif mérite un accompagnement cohérent, bienveillant et réaliste.

Dans une société où tout va toujours plus vite et où la performance individuelle prime souvent, il est crucial de ne pas oublier que derrière chaque chiffre, chaque taux de NEET, il y a une réalité humaine. Nous avons choisi de prendre le temps de comprendre cette réalité et d’adapter nos actions aux besoins des jeunes, plutôt que d’attendre qu’ils s’adaptent à nos méthodes.

Je vous invite à découvrir les résultats de cette stratégie en page 40.

Mélanie Rigole

Directrice d’Infor Jeunes Bruxelles

Qui sommes-nous ?

Infor Jeunes Bruxelles

Infor Jeunes Bruxelles est un centre d'information jeunesse agréé par la Fédération Wallonie Bruxelles. Notre mission principale consiste à informer, conseiller et aider les jeunes et leurs proches sur toutes les questions qui les concernent : études, formation, emploi, job étudiant, santé physique et mentale, droits sociaux, logement, loisirs ou encore citoyenneté.

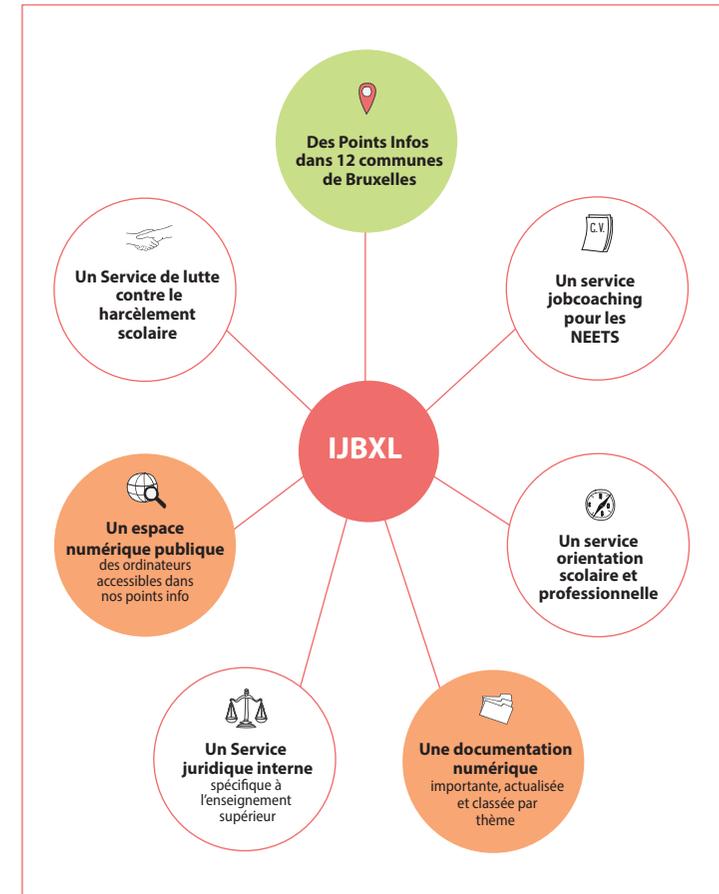
Nous avons pour objectif de fluidifier les parcours des jeunes et de soutenir leur émancipation en facilitant l'accès à une information juste et vérifiée. Pour ce faire, notre équipe est joignable gratuitement dans 12 communes de Bruxelles, par téléphone, mail, sur nos réseaux sociaux et via un chat sur notre site. Tous nos services sont entièrement gratuits et l'accueil y est libre et inconditionnel.

En tant qu'acteur de première ligne, nous jouons également un rôle de relais afin de faciliter l'accès pour les jeunes à tous les services qui les soutiennent : associations jeunesse, AMO, services jeunesse, institutions publiques, maisons de jeunes, services d'aide juridique, centres de formation ou encore professionnels de la santé. Nous travaillons

avec de nombreux partenaires afin de créer un maximum de synergies dans le paysage jeunesse bruxellois.

De plus, nous avons pour objectif de créer un lien entre les jeunes et les institutions publiques. D'une part, nous remontons et portons les demandes, questionnements, inquiétudes ou préoccupations des jeunes. De l'autre, nous vulgarisons l'information et facilitons l'accès aux services publics afin que tout jeune puisse s'orienter, prendre ses décisions, exercer ses droits et accéder aux services mis en place pour l'accompagner dans son parcours en Belgique.

En parallèle, depuis plusieurs années, suite à l'observation d'un manque de service dans l'offre bruxelloise, nous avons également créé et développé trois services d'accompagnement spécialisé : un service d'orientation scolaire et professionnelle, un service de lutte contre le harcèlement et un service jobcoaching. À travers l'ensemble de nos services, nous souhaitons offrir un environnement dans lequel chaque jeune puisse recevoir une réponse et/ou un accompagnement personnalisé et adapté.



LES DIFFERENTS SERVICES D'INFOR JEUNES BRUXELLES EN 2024

La charte ERYICA

Deux extraits de la charte ERYICA illustrent parfaitement nos engagements et le travail mis en oeuvre quotidiennement par tous les travailleurs et travailleuses d'Infor Jeunes Bruxelles :

« Le respect de la démocratie, des droits de l'homme et des libertés fondamentales implique le droit, pour tous les jeunes, d'avoir accès à une information complète, objective, compréhensible et fiable au sujet de leurs questions et besoins. »

« Le travail en information jeunesse généraliste couvre tous les sujets qui intéressent les jeunes et peut inclure un éventail d'activités : information, conseil et avis, orientation, aide, accompagnement, coaching et formation, travail en réseau, ainsi que renvoi vers des services spécialisés. Les principes de cette charte sont destinés à être appliqués à toutes les formes de travail en information jeunesse généraliste. ».

Nos valeurs

« Chacun des membres de l'équipe d'Infor Jeunes Bruxelles s'engage, dans le respect de l'anonymat, à donner à chaque question de tout jeune bruxellois une réponse, neutre et sans jugement, complète et validée, lui permettant de faire ses choix et prendre ses décisions en totale conscience, autonomie et liberté. »

Direction



Mélanie Rigole

Conseil d'administration

Alexandre Hemerijck, consultant employeurs chez Actiris et Digitalcity.brussels

Nadia Achbany, directrice du CIDJ

Claude Van Opstal, attaché au Service général du Numérique éducatif, FWB enseignement

Aude Lavry, chargée de communication au Conseil supérieur de l'éducation aux médias (CSEM)

Laurent Lefèvre, chargé de communication au Parlement bruxellois

Amandine Philips, conseillère pédagogique en charge du conseil en orientation et en formation chez Bruxelles Formation

Le Projet Trec One et le développement des Points Info

Historique et constats

Le projet créé, développé et soutenu par Infor Jeunes Bruxelles est le projet Trec-One : Transition école - Premier emploi. Ce projet, conçu en 2013 et opérationnalisé en 2014, a été élaboré sur base de différents éléments, pointés par nos observations de terrain mais également par de nombreuses études :

1. Il existe une difficulté à maintenir le lien entre les jeunes et les différentes structures sociales d'aide, ce qui provoque une rupture des trajectoires d'accompagnement des jeunes ;
2. Les jeunes en difficulté ne vont pas forcément dans les structures qui leur sont destinées soit par méconnaissance soit par freins psychologiques ;
3. Il y a une faiblesse au niveau de la diffusion de l'information à destination des jeunes : tant dans ses modalités que dans son champ de diffusion ;
4. L'offre institutionnelle sociale est complexe de manière générale ;
5. Il est observé un manque d'espace d'acquisition de compétences et d'expériences valorisantes pour les jeunes hors champ scolaire et formation.

Pour répondre à ces difficultés, la création d'un lieu d'accueil unique, où le jeune en demande peut obtenir, pour toutes les étapes de sa vie, des informations, une aide spécialisée, un accompagnement à son insertion socioprofessionnelle paraît être une voie intéressante pour éviter ces ruptures de trajectoire.

En un seul lieu destiné aux jeunes de 15 à 30 ans, les logiques d'aide et d'accompagnement se rendent ainsi plus accessibles et complémentaires. L'approche sociale devient alors intégrée en considérant concrètement le jeune dans sa globalité.

Les objectifs du projet Trec One

- Créer des synergies et des complémentarités entre acteurs jeunesse, scolaires, de prévention, communaux, d'insertion socioprofessionnelle, etc. afin d'apporter en un même lieu des réponses intégrées aux différentes demandes des jeunes en difficulté ;
- Lutter contre les ruptures dans les transitions dans la scolarité et entre l'école et la vie active grâce au rassemblement de ces acteurs.
- Assurer une meilleure prévention contre le décrochage scolaire, une revalorisation des filières qualifiantes par un renforcement des activités et du conseil en orientation, un accompagnement dans les difficultés de transition vers la majorité et vers l'autonomisation, un accompagnement des jeunes vers une qualification et un meilleur positionnement sur le marché de l'emploi.
- Réduire l'éparpillement des acteurs, les doublons et les recouvrements de missions improductifs grâce au partenariat collaboratif. Le projet vise à créer, à partir de structures et de partenariats locaux, des économies d'échelle et une plus grande efficience

dans les services proposés aux jeunes, notamment au sein des quartiers les plus défavorisés.

La mise en oeuvre du projet Trec One

Lors de son lancement en 2014, le projet Trec-One s'est décliné sous deux aspects :

1. Le développement de plateformes locales, appelées Points Info. Elles sont le fruit d'une stratégie de rapprochement et de partenariats des services d'accueil à destination du public jeune dans des zones prioritaires, généralement des quartiers plus défavorisés. Via un processus de décentralisation, l'établissement de Points Info vise la proximité avec le public et le développement des synergies avec des acteurs locaux sur un territoire donné, délimité généralement par le territoire communal. Cet aspect du projet est développé par Infor Jeunes Bruxelles.
2. Le développement d'une plateforme internet. Il s'agit du redéploiement d'une plateforme collaborative, Bruxelles-J, qui assure le développement d'un portail virtuel d'information jeunesse pour toutes les thématiques qui concernent les jeunes de 12 à 26 ans. Ce site donne la possibilité aux jeunes de poser leurs questions en ligne et d'obtenir une réponse personnalisée par un des partenaires de cette plateforme. Cet aspect du projet est développé

par Bruxelles-J, sous l'initiative d'Infor Jeunes Bruxelles, principal partenaire de ce site internet.

Ces deux aspects du projet Trec-One sont interconnectés. Les demandes ne pouvant être traitées par les partenaires de l'é permanence de Bruxelles-J sont relayées vers les plateformes locales.

Infor Jeunes Bruxelles, colonne vertébrale des deux dispositifs, assure la continuité, la cohérence interne et le développement du projet Trec One.

Le développement et la pérennisation de Trec One

En 2021, sous l'impulsion du plan de relance Covid, nous avons pu ouvrir deux plateformes locales supplémentaires.

La première s'est ouverte en mars à Evere au sein de l'Espace Moreau qui regroupe autour du service de cohésion sociale de la commune, une maison de jeunes, des activités du centre culturel, de la remédiation scolaire et un EPN pour les étudiants. Nous avons proposé d'emblée un partenariat avec le SIEP Bruxelles pour offrir une présence en permanence plus importante et des possibilités d'actions collectives autour des questions d'étude et d'orientation scolaire et professionnelle.

La seconde a vu le jour à Woluwe-Saint-Lambert en collaboration avec le service jeunesse et le service emploi de la commune. Bien que cette commune présente des indicateurs socio-économiques favorables, elle est également un lieu de prédilection pour les étudiants. Abritant le site de l'ALMA qui regroupe, à côté de l'UCL, des hautes écoles et de l'enseignement de promotion sociale, cette commune rassemble un nombre d'étudiants important.

En 2022, à nouveau dans le cadre du plan de relance, une troisième plateforme a été implantée à la Cité des métiers

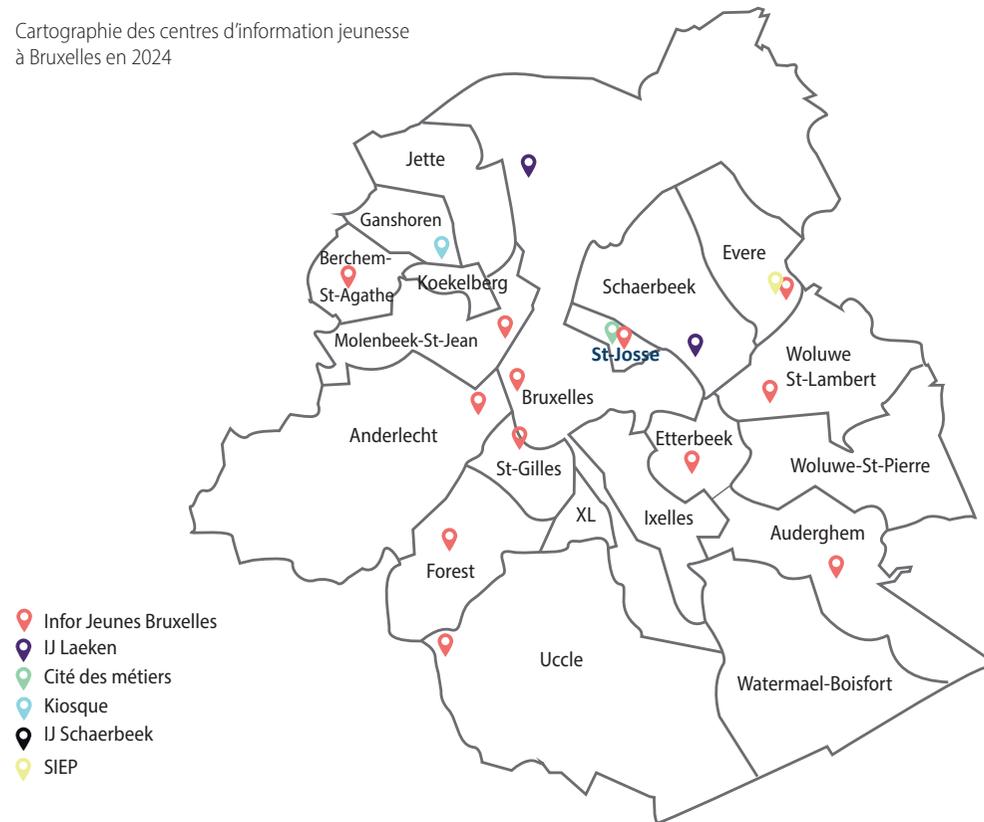
à Saint-Josse. Notre présence, d'abord formalisée avec une journée de permanence par semaine, a été renforcée en 2023 avec une seconde journée de permanence. Depuis, notre collaboration avec la Cité des Métiers se concrétise également via nos actions collectives en orientation avec la section enseignement secondaire et avec le Pôle Académique pour le supérieur.

L'année 2024 a donc été une année de stabilisation et de maintien des partenariats précédemment développés au sein de chaque Point Info. En parallèle, la mise en

place d'un nouveau service, le service jobcoaching, a également complété notre offre de services dans les Points Info de Bruxelles, Saint-Gilles, Anderlecht et Uccle. Ce service a également permis de structurer de nouvelles collaborations locales.

En 2024, Trec One maintient une présence locale dans 12 communes bruxelloises.

Cartographie des centres d'information jeunesse à Bruxelles en 2024



Notre méthodologie d'accueil

La singularité du projet Trec-One est d'offrir pour tous les jeunes une porte d'entrée généraliste qui soit près de chez eux et qui améliore l'articulation avec des services spécialisés lorsque cela est nécessaire.

Le graphique ci-contre illustre cette articulation.

Premièrement, à gauche du graphique dans la sphère mauve, les services généralistes qui s'adressent à tous les jeunes sont peu nombreux. Nous pouvons citer les centres d'information jeunesse ou encore les AMO. Bien que ces structures soient également des services spécialisés, elles gardent néanmoins un champ d'action large et sont donc une porte d'entrée pour les jeunes. Leurs services sont conditionnés à l'âge (maximum 22 ans).

Selon nous, les services généralistes doivent avoir pour objectif d'informer et d'accompagner les jeunes en les prenant dans leur globalité afin de créer du lien entre leurs différents besoins, leurs droits, leurs obligations et leurs impacts. Par ailleurs, il n'y a pas une scission claire entre informer et accompagner. Quand je prends le temps d'analyser la demande du jeune, de faire le point sur sa situation, de l'aider à prioriser ses actions, de l'aider à prendre contact avec une institution, de l'aider à remplir un formulaire, je fais de l'accompagnement. Si une majorité des demandes peuvent ainsi être traitées par un opérateur généraliste formé, il faut, pour autant, que ce dernier ait les ressources suffisantes.

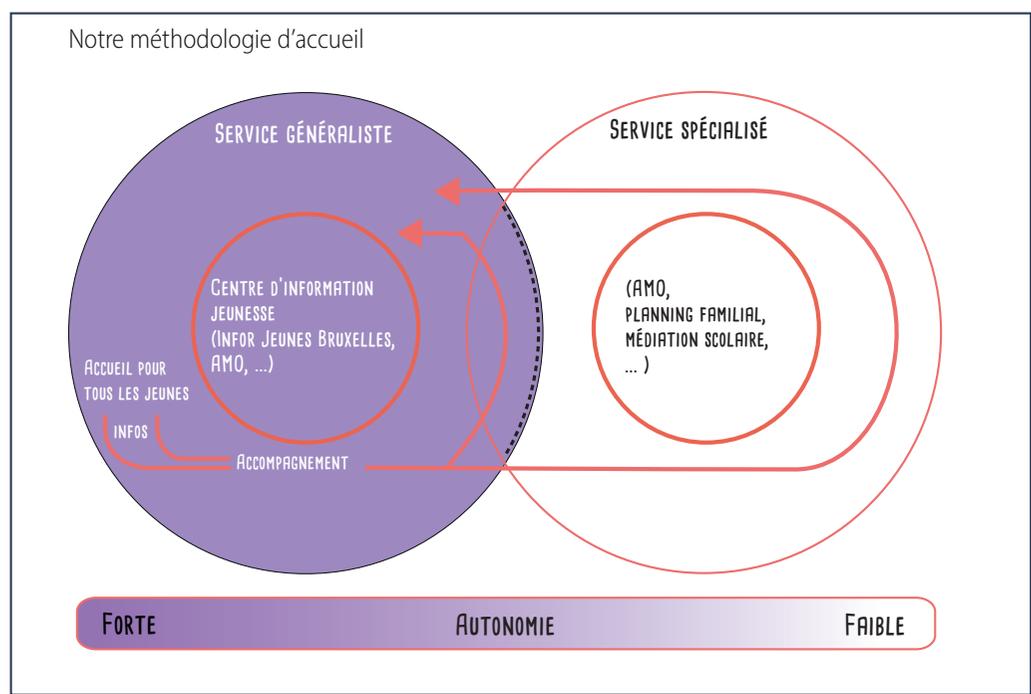
Par la suite, la nécessité d'une prise en charge par un service spécialisé peut apparaître en fonction du type de demande, des difficultés identifiées et du degré d'autonomie du jeune. Le projet Trec One vise à rassembler ces acteurs : soit le service est présent sur place au sein de la plateforme locale (Point Info), soit nous devons créer et organiser un relais, idéalement localement,

pour assurer qu'il n'y aura pas de rupture dans l'accompagnement du jeune. Il est alors important de développer un réseau de partenaires avec qui collaborer (acteurs jeunesse, communaux, de prévention, d'insertion socioprofessionnelle, de formation, de médiation, de santé, etc.)

Enfin, cette articulation n'est pas linéaire. Il arrive souvent que les jeunes reviennent avec d'autres questions ou en fonction de l'avancement dans leurs démarches. Il leur est possible de retrouver

le même informateur, s'ils le souhaitent, même sur plusieurs plateformes différentes. Nous travaillons également avec de nombreux professionnels afin de soutenir leur accompagnement auprès des jeunes en apportant une vision globale sur certaines situations.

Ces deux champs d'action, généraliste et spécialisé, peuvent se recouvrir partiellement, chaque service et acteur développant une pratique spécialisée ou généraliste en fonction des demandes traitées.



Le Service Information

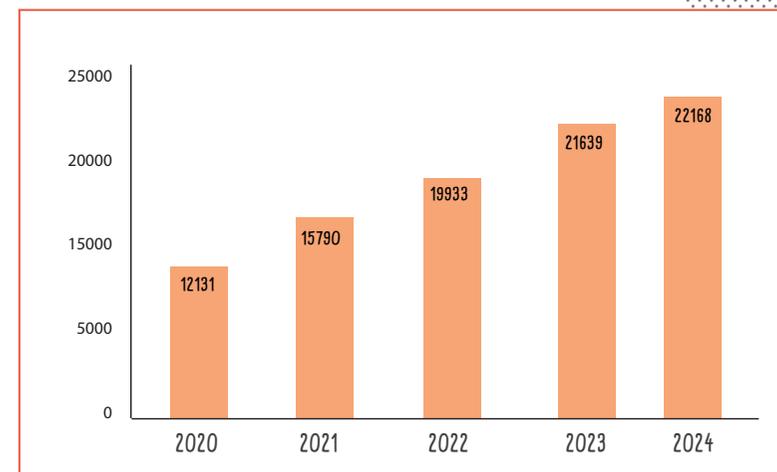
Le Service Information d'Infor Jeunes Bruxelles bénéficie d'une expertise de plus de 60 ans dans l'information jeunesse. Notre équipe, formée continuellement sur toutes les matières qui touchent de près ou de loin la jeunesse, répond à l'ensemble des questions des jeunes au sein des Points Infos mais également de manière numérique via une permanence téléphonique, un chat en ligne, par mails et sur nos réseaux sociaux.

Évolution du nombre de demandes (2020 - 2024)

Depuis la crise sanitaire, l'année 2020 est devenue un réel point de repère pour commenter l'évolution des indicateurs de réalisation. Il y a l'avant, le pendant et l'après. 2022 a été la première année à ne pas être marquée par les restrictions liées à la crise sanitaire et, de ce fait, la première année réellement comparable à « l'avant-covid ». Nous en avons dressé un bilan plutôt positif pour deux raisons : (1) la croissance importante du volume de demandes traitées depuis 2020 (+30 % en 2021 et +26 % en 2022) (2) l'essoufflement des demandes en distanciel au profit des demandes en présentiels, ce qui confirmait l'intérêt d'une présence locale dans les communes.

Cette tendance se confirme d'année en année et 2024 n'y déroge pas. Nous observons ainsi une nouvelle augmentation de 2,44% des demandes globales, portant le nombre total à 22.168 demandes traitées. Les demandes en présentiel augmentent de 7%.

Depuis 2020, la fréquentation de nos services est en constante évolution et nous observons une augmentation de plus de 80% du nombre de demandes traitées entre 2020 et 2024. Cette augmentation concerne autant les demandes traitées en présentiel (+ 67%), que celles traitées par téléphone (+ 96%) et via le web (+ 52%).

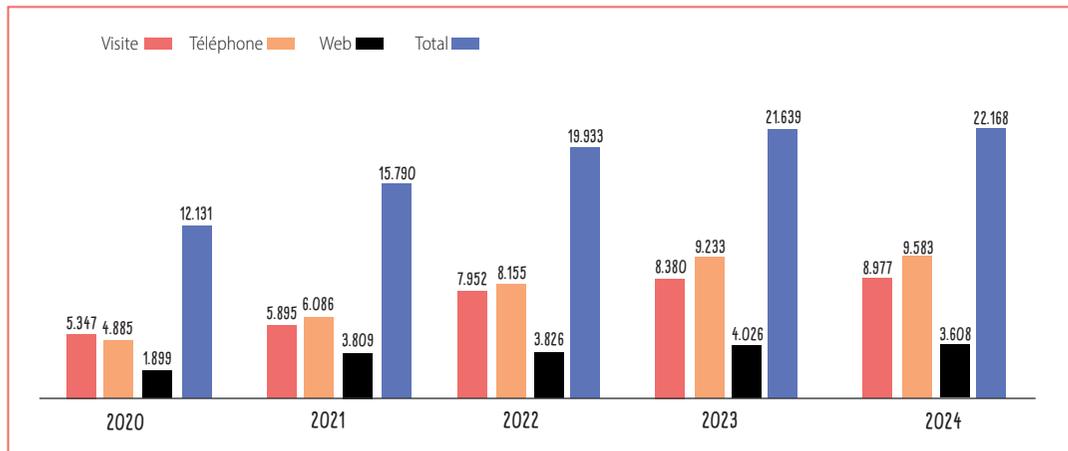


Évolution du nombre de demandes traitées 2020 - 2024

Évolution des demandes traitées selon le canal (2020 à 2024)

En 2021, nous pensions observer un glissement des demandes des canaux présentiels vers des canaux distanciels (téléphone et web). En effet, suite à la crise sanitaire, nous avons considéré que la relation d'aide avec le jeune pouvait se numériser, devenant alors une tendance à laquelle nous devons nous adapter dans les prochaines années. Alors qu'en 2022, cette tendance semblait déjà s'essouffler, les chiffres de 2023 et de 2024 confirment également un équilibre entre les demandes en présentiel et en distanciel. Si le canal téléphonique garde une place prédominante pour les jeunes, l'augmentation continue du nombre de jeunes dans les Points Info témoigne donc d'une volonté des jeunes à avoir un contact humain avec nos travailleurs et travailleuses.

Il est cependant important de souligner que notre permanence téléphonique est disponible tout au long de la journée. Nos Points Info sont principalement ouverts en après-midi, selon les permanences locales. De plus, en 2024, les horaires de notre permanence chat sur notre site ont également été adaptés, ce qui peut également expliquer cette légère diminution du nombre de demandes traitées via web.



Évolution de la répartition des demandes selon le canal 2020 - 2024



Si le canal téléphonique garde une place prédominante pour les jeunes, l'augmentation continue du nombre de jeunes dans les Points Info témoigne donc d'une volonté des jeunes à avoir un contact humain avec nos travailleurs et travailleuses.



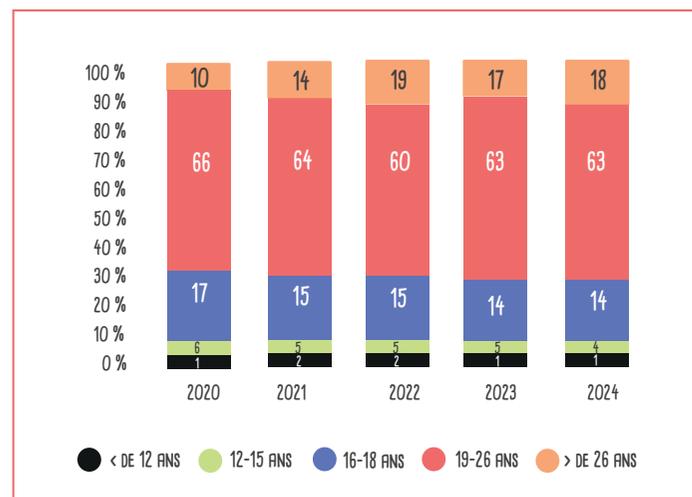
Ventilation selon l'âge, le statut et le genre

En 2024, nous avons pu observer que la part de notre public âgé de plus de 26 ans s'élève à 18%. Cela confirme la tendance observée en 2022, les chiffres de 2023 ayant été quelque peu influencés en raison des changements de règles de finançabilité à la rentrée 2023-24, qui avait créé un mouvement de panique auprès des étudiants. Ce « vieillissement » du public jeune s'explique notamment par un recul de l'âge moyen de diplomation, ce qui implique que l'autonomisation vers l'âge adulte se poursuit bien au-delà de 26 ans. Cette tendance semble donc logique puisqu'elle accompagne un fait social marqué depuis de nombreuses années. L'élargissement du groupe cible de la Youth Garantie à 29 ans est donc parfaitement justifié.

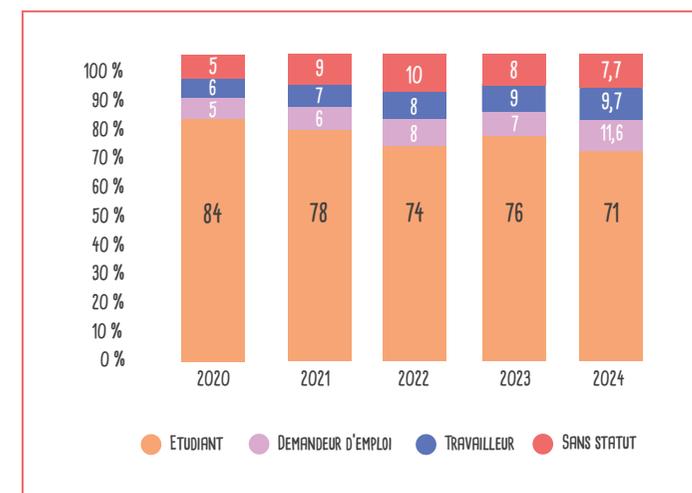
La part de jeunes entre 19 et 26 ans est la plus représentée, notre public étant en grande partie constituée de jeunes en fin de parcours secondaire et de jeunes étudiants du supérieur. Les questions liées aux transitions école-vie active se posent le plus souvent dans cette tranche d'âge.

En ce qui concerne les statuts des jeunes qui contactent nos services, nous observons qu'Infor Jeunes Bruxelles est de plus en plus identifié comme un acteur traitant des questions d'emploi, de formation et d'insertion professionnelle, et non plus uniquement des questions liées à l'enseignement.

En l'espace de 4 années, le nombre de jeunes demandeurs d'emploi, travailleurs et « sans statut » (cette catégorie reprenant notamment les NEET), a ainsi augmenté de 75%. L'ouverture d'un service de jobcoaching a probablement accentué la tendance pour l'année 2024. Cette tendance confirme ainsi notre place en tant qu'acteur accompagnant les jeunes dans leurs parcours d'insertion à Bruxelles.

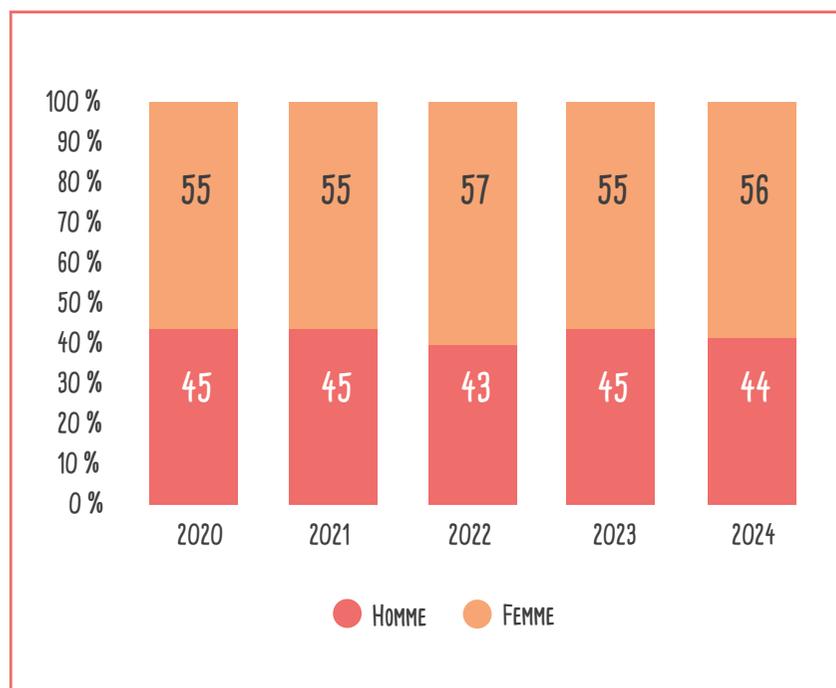


Évolution de la fréquentation selon l'âge 2020-2024



Évolution de la fréquentation selon le statut 2020-2024

Enfin, concernant la répartition de genre, la tendance reste la même que les années précédentes, à savoir que nos services touchent plus de femmes que d'hommes. Globalement, nos thématiques s'adressent à l'ensemble de notre public, ce qui témoigne bien que c'est en réalité plus la démarche d'aller poser une question dans un centre d'information qui est une tendance plus féminine que la demande en elle-même.



Évolution de la fréquentation selon le genre 2020-2024



En l'espace de 4 années, le nombre de jeunes demandeurs d'emploi, travailleurs et « sans statut » (cette catégorie reprenant notamment les NEET), a augmenté de 75%.



Évolution des demandes traitées par thématiques de 2020 à 2024

En ce qui concerne l'évolution des thématiques, 2024 se maintient dans la lignée des résultats de 2023. Les deux thématiques les plus traitées restent les demandes liées à l'enseignement de plein exercice et celles liées à la protection sociale et l'aide aux personnes.

Pour l'enseignement de plein exercice, d'une part, cette tendance s'explique simplement par le fait que notre public-cible, les 12-26 ans, est constitué majoritairement d'étudiants du secondaire et du supérieur (plus de 70%). Cependant, l'explosion du nombre de demandes liées à cette thématique date de 2023 et est principalement due aux changements des décrets Paysage et Finçabilité pour les étudiants du supérieur. En effet, depuis les premières modifications de ces décrets, Infor Jeunes Bruxelles est identifié comme l'un des rares services capables de donner des informations de manière individuelle et donc personnalisée pour les étudiants qui se posent des questions sur leur parcours. Le manque d'informations claires autour de ces modifications de décret et l'anxiété qu'elles provoquent chez les étudiants les poussent à passer les portes de nos permanences locales, soit pour faire le point sur leur situation, soit pour déposer un peu de leurs angoisses face à un professionnel qui les écoute et qui est en capacité de les orienter pour la suite.

Le pic de 2024 est cependant moins fort qu'en 2023, mais cela s'explique notamment par le fait que, à la suite de mobilisations étudiantes, un texte a été déposé au Parlement FWB visant à modifier les règles de finçabilité avant la rentrée de septembre 2024. Après une saga fort médiatisée, des nouvelles règles de finçabilité ont été votées fin avril 2024. Ces nouvelles règles (en partie temporaires) visent à assouplir celles qui devaient s'appliquer à tous les étudiants à partir de septembre

2024. Elles ont permis à bon nombre d'étudiants d'être automatiquement autorisés à se réinscrire dans le même cursus, quels que soient leurs résultats. Ainsi, les règles simplifiées de cette rentrée académique ont permis à nos services d'éviter une saturation comme ce fut le cas l'année précédente. Cependant, ces « nouvelles règles » ayant déjà été partiellement supprimées par le parlement nouvellement formé, la rentrée académique prochaine risque d'attirer une fois encore un grand nombre d'étudiants.

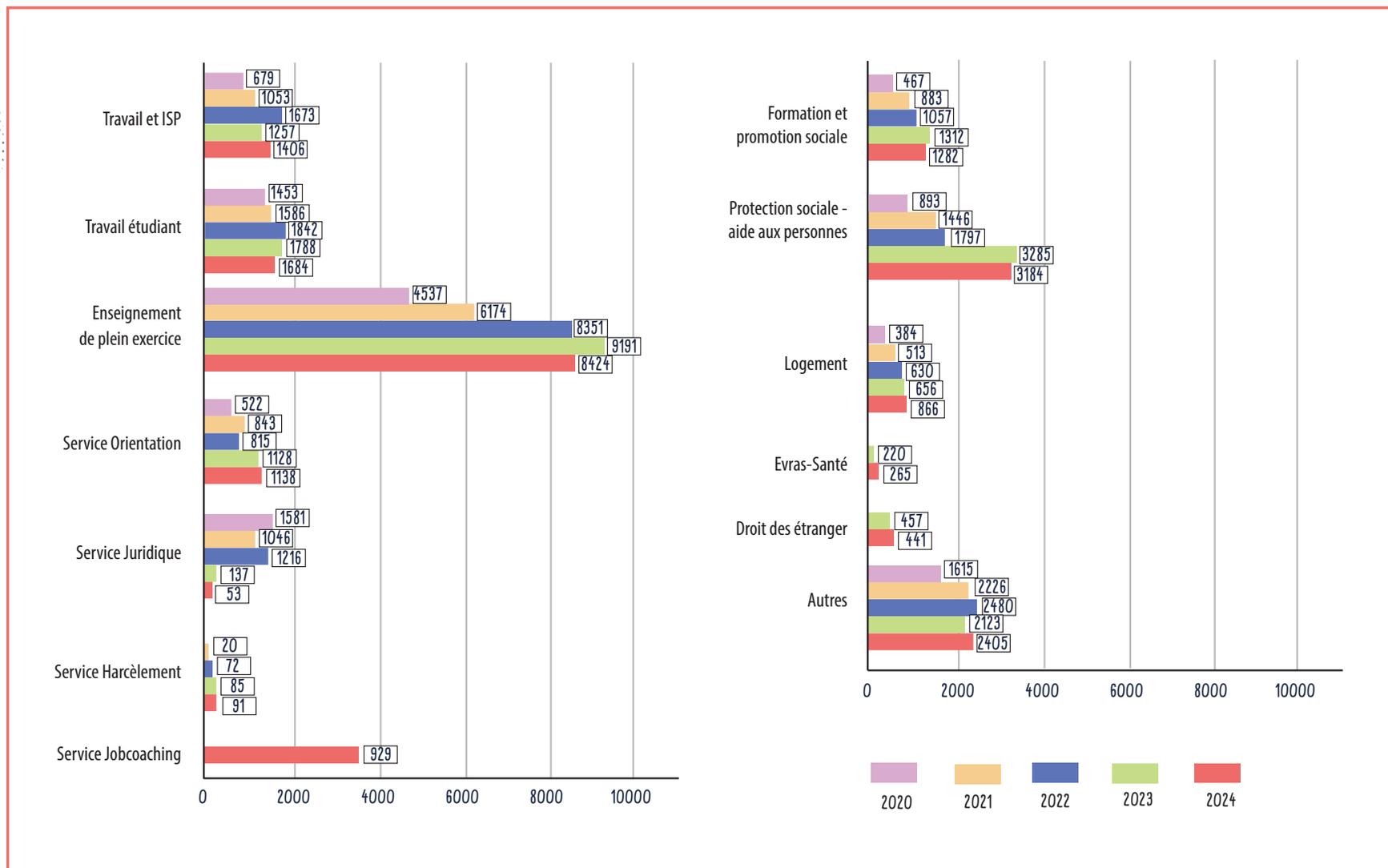
Le nombre de demandes relatives à la formation professionnelle se maintient également. A l'égard de la problématique du décrochage scolaire, la formation professionnelle représente réellement une alternative à l'enseignement de plein exercice, bien qu'elle soit difficilement envisagée comme telle par les jeunes qui souhaitent privilégier les voies diplômantes dans un premier temps. Il est probable que, lors de la rentrée 2025-26, les modifications des règles de finçabilité bloqueront l'accès aux études de plein exercice à une partie des étudiants, ce qui impactera directement les demandes liées à la formation professionnelle et l'insertion socioprofessionnelle.

Le pic, depuis 2023, des demandes liées à la protection sociale et l'aide aux personnes illustre le phénomène de précarisation des jeunes, notamment les jeunes étudiants. Depuis quelques années, nous observons qu'un nombre croissant de jeunes cumulent les problématiques et, bien qu'ils arrivent parfois dans nos permanences avec des questions initialement liées aux études, ces questions sont en réalité intrinsèquement liées à leur situation sociale et financière (il va sans dire que la précarité impacte négativement le parcours scolaire d'un étudiant). De plus en plus de jeunes se

voient contraints de faire appel aux aides financières et passent ainsi nos portes pour obtenir plus d'informations sur les institutions vers lesquelles ils peuvent se tourner. Une partie des demandes concerne également des jeunes qui bénéficient déjà d'une aide financière mais qui ont besoin de conseils ou d'informations concernant leurs dossiers (mauvaise gestion administrative, conflit avec le CPAS, etc.) Dans ce contexte, la lutte contre le non-recours au droit reste une priorité pour notre service.

Finalement l'emploi reste l'une des thématiques principales traitées par nos équipes. Comme indiqué dans le précédent rapport, l'augmentation de la part des demandes liées à l'emploi est corrélée à l'évolution des statuts de notre public. Depuis 2019, nous observons en effet une diminution de la part d'étudiants en faveur du nombre de demandeurs d'emploi, de travailleurs ou de jeunes « sans statut ». Cette tendance est en hausse en 2024. Notons également que, suite à l'ouverture d'un service interne de Jobcoaching, nous avons ouvert une nouvelle permanence spécifique aux questions d'emploi et d'ISP. Les statistiques du tableau ci-contre ne reprennent pas les demandes traitées par ce service lors de permanences, mais uniquement les demandes traitées par les équipes d'informateurs de première ligne. Nous pouvons donc y ajouter 929 demandes traitées par nos jobcoachs, ce qui porte à plus de 4.000 le nombre de questions sur l'emploi traitées dans des nos Points Info.

Évolution du type de demandes traitées selon les thématiques 2020-2024



Un réseau de partenaires

Le projet Trec-One a pour objectif de se rapprocher des jeunes via des permanences décentralisées. En conséquence, chaque Point Info développe un réseau de partenaires qui lui est propre et qui permet d'articuler plus efficacement les missions d'Infor Jeunes Bruxelles selon les besoins et les réalités locales. Par ailleurs, ces partenariats visent à décloisonner l'offre de services à destination des jeunes et permettent une approche plus globale de leur trajectoire.

Les Points Infos s'ancrent dans un réseau communal qui s'intensifie d'année en année. La structuration des partenariats locaux s'appuie de plus en plus sur des politiques régionales dans les domaines de la prévention, de la lutte contre le décrochage scolaire ou de l'aide sociale de première ligne qui viennent intensifier les missions définies par décret des centres d'information jeunesse. Nous travaillons donc de manière structurelle avec différents organismes mais également sur des projets annuels ou ponctuels.

Par ailleurs, le développement de notre réseau tente de maintenir un équilibre dans nos collaborations. En conséquence, nous veillons à collaborer avec des dispositifs à destination des majeurs et des mineurs (école, médiation scolaire communale, écoles de devoirs, etc.) mais également avec tous types de structures (aide sociale, accompagnement à l'insertion, éducation à la citoyenneté, orientation, etc.) L'objectif est de développer un réseau large qui puisse soutenir les jeunes dans la réalisation de leurs objectifs personnels, tout en respectant les impératifs institutionnels.

Nous sommes donc à la croisée de nombreux chemins, là où les jeunes se trouvent. La multiplicité de nos partenariats témoigne bien de cette présence auprès des jeunes cherchant leur place dans la société.

En parallèle, il nous est également arrivé d'observer des vides de services ou une inefficacité dans les relais vers des structures d'accompagnement. Dans ces cas, nous tentons de combler ce vide en développant une solution adaptée en interne. Nos trois services spécialisés développent donc également leur propre réseau de partenaires afin d'assurer une approche globale dans leur prise en charge. Ensemble, tous nos services collaborent à la création d'un réseau large et cohérent d'acteurs travaillant avec les jeunes.

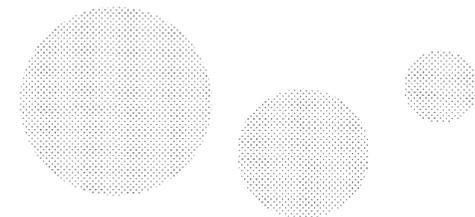
Notre réseau en 2024

En 2024, nos partenariats se sont stabilisés et développés, notamment via nos actions collectives. Les tendances observées sur les dernières années montrent également un intérêt croissant de la part des structures communales et des CPAS. Ces collaborations s'expliquent notamment par l'augmentation du nombre de jeunes majeurs en situations de précarité. Les structures d'aide sociale et de prévention se retrouvent ainsi poussées à rechercher des partenaires susceptibles de les aider dans leur mission d'insertion. Infor Jeunes Bruxelles est, aujourd'hui, un des rares acteurs capables d'apporter des réponses concrètes et

globales à un public de jeunes adultes en situation de précarité, devenus parfois particulièrement méfiants vis-à-vis des structures d'aide peu adaptées dans leur posture d'accueil.

En plus de ces partenariats locaux, nos collaborations avec les écoles se sont également structurées en 2023-2024 notamment via la mise en place du Programme-cadre. Notre service de lutte contre le harcèlement scolaire travaille en collaboration avec 20 écoles.

Enfin, en 2024, nous avons également développé notre tout nouveau service d'accompagnement à l'emploi à destination des neets : le service Jobcoaching. Alors que nos partenariats sur les matières emploi et de formation ne se structuraient pas aussi facilement que nos collaborations locales (comme celles avec les services communaux, les CPAS ou les écoles), le service Jobcoaching a également eu pour objectif en 2024 de combler cette distanciation constatée entre des opérateurs du champ de l'insertion socioprofessionnel et un public jeune qui tarde de plus en plus à s'orienter vers l'emploi. Les matières d'emploi et de formation, présentes dans le programme de la Garantie pour la Jeunesse, disposent d'une attention particulière au sein de l'information et l'orientation de première ligne.



Les écoles avec lesquelles nous avons travaillé en 2024 (via les actions collectives - tous services confondus)

Cette liste ne reprend pas les écoles avec lesquelles notre service de lutte contre le harcèlement travaille dans le cadre du Programme-cadre.

<p>En Région de Bruxelles-Capitale (74)</p>	<p>1000 - Bruxelles Institut Dominique Pire Institut Charles Gheude Institut Diderot CEFA de la Villes de Bruxelles Institut des Arts et Métiers</p> <p>1020 - Laeken Institut Maris Stella Collège La Fraternité Sainte Ursule Athénée Royal de la Rive Gauche Institut Paul-Henri Spaak Hoofdstedelijk atheneum Karel Buls</p> <p>1030 - Schaerbeek Institut Saint Dominique Institut Sainte Famille d'Helmet Institut La Vertu</p> <p>1130 - Haren Collège des étoiles</p> <p>1060 - St Gilles Lycée Intégral Roger Institut Saint Luc Ecole JJ Michel Institut Saint Jean Baptiste de la Salle Institut Sainte-Marie</p>	<p>1070 - Anderlecht Institut Notre-Dame - Agaves-Itterbeek Institut Communal Marius Renard Sint Guido Instituut Institut de la Providence Athénée Joseph Bracops Institut Saint Vincent Institut Emile Gryzon Institut Redouté Peiffer Campus du CERIA Sint-Niklaasinstituut Collège Matteo Ricci Institut Ilya Prirogine</p> <p>1080 - Molenbeek- St- Jean Ecole La plume Ecole n°11 aux Sources du gai savoir Athénée Royal Toots Thielemans École secondaire Plurielle Maritime Institut des Ursulines Campus Saint Jean Athénée Royal du Sippelberg</p> <p>1190 - Forest Athénée Royale Victor Horta Institut Sainte Ursule De l'autre côté de l'école Centre scolaire du Souverain</p>	<p>1160 - Auderghem Centre scolaire Saint Adrien Val Duchesse</p> <p>1040 - Etterbeek Institut Saint Stanislas Lycée Emile Jacquain Collège Saint-Michel Institut Saint-Joseph d'enseignement technique</p> <p>1180 - Uccle L'Ecole Active efp Lycée Français Saint-Monnet de Bruxelles Atheneum Calevoet Institut Notre Dame des Champs Athénée Royale d'Uccle 2 Ecole communale de Calevoet (primaire) Ecole fondamentale du Homborch (primaire) Athénée Royale d'Evere</p>	<p>1200 - Woluwe-St-Lambert Collège Don Bosco Institut des Dames de Marie Institut de la Providence</p> <p>1050 - Ixelles Institut Saint André Ixelles Centre scolaire Ma campagne Athénée Charles Janssens Université Libre de Bruxelles Collège Saint-François Athénée Royal de Koekelberg Institut des Ursulines Sacré-Cœur</p> <p>1090 - Jette Collège Saint-Pierre de Jette</p> <p>1150 - Woluwe-St-Pierre Centre scolaire Eddy Merckx Meertalig Atheneum Woluwe Collège Jean XXII Institut Don Bosco</p> <p>1170 - Watermael-Boisfort Institut de l'Assomption Collège Saint Hubert</p>
<p>Autres Régions (13)</p>		<p>Athénée Royal de Chênée (Liège), Collège Saint Joseph Chênée (Liège), HELMo Campus Guillemins (Liège), Institut de l'Enfant-Jésus (Nivelles), Institut du Sacré-Cœur (Mons), Collège Saint-Guibert de Gembloux (5030), Collège d'Alzon Bure (6927 Tellin), Technish Atheneum Brasschaat (2930), Sint-Calasanzinstituut (2560 Nijlen), MdA Seraing (4100), Athénée Royal Lucie Dejardin (Seraing 4100), School denise Grésiac Antwerpen (2600), Secundaire Handelsschool Sint Lodewijk Antwerpen (2600)</p>		

Réseau de partenaires

Le Service de Lutte contre le harcèlement scolaire

Dans le cadre du programme cadre, le service travaille de manière structurée avec 20 écoles de la RBC :

Secondaire : Centre scolaire du Sacré-Coeur de Lindhout (1200), Institut De Mot-Couvreur (1000), Institut Decroly (1180) - Athénée Adolphe Max (1000) - Athénée Léon Lepage (1000) - Athénée Royal de Ganshoren (1083) - Collège Roi Baudouin (1030) - École Singelijn Second'Air (1030) - L'École Active (1180) - Collège Saint-Pierre (1180)

Primaire : École du bois de la Cambre n°8 (1050) - École Sainte Bernadette (1160) - École Notre Dame de la consolation (1180) - École Maurice carême (1070) - École des Tourterelles (1070) - École Aux Sources du Gai Savoir (1080) - Groupe scolaire des Étangs n°5 (1050) - Institut des Ursulines (1081) - École J.J. Michel (1060) - École Vervloesem (1200).

Comité des élèves francophones (CEF) - Réseau Prévention Harcèlement (RPH) - Observatoire du Climat Scolaire (OCS) - Centre Bruxellois de Promotion de la Santé (CBPS) - Mutualité Chrétienne (MC)
UFAPEC - Service Droit des jeunes AMO - IFPC - Services communaux d'Anderlecht - Maison des Cultures de Saint-Gilles.

Écoles communales - Compagnie qui frétille - Centre Communautaire du Chant d'Oiseau (CCCO) - Association des parents de l'IND Agaves-Itterbeek - Association des parents de l'Institut des Dames de Marie - Association des parents du Collège Saint-Hubert - SAS Le Seuil - Bureau International Jeunesse (BIJ) - Maison de jeunes de Forest - Maison de la francité - Service communal de prévention d'Ixelles - Maison médicale des Riches Claires - Service de prévention communal de Forest - 1RCF Belgique - Yapaka.

1190 - EIJ

Service jeunesse communal - Service de prévention communal

Maison de jeunes 1190, CPAS cellule jeunes - Écoles de la communes

1082 - Espace Jeunesse

Service de prévention - Antenne LISA

Médiation scolaire communale - Service emploi communal - Maison de jeunes 1082 - écoles de la commune

1160 - CEMPA

Service de prévention communal

Écoles de la communes

1080 - Pôle Jeunesse

D'broej - AJM - PCS Machtens - PCS Beekant - Move asbl (cohésion sociale)

Buzel ASBL - Écoles de la communes

1000 - Point Info Central

Service droit des jeunes AMO - Promo jeunes AMO - Nice to meet you asbl - Parlement régional - Bruxelles-J - Chambre de représentants - Collectif DEBAGORA

Amarrage+ - AMO Cars - Maison de quartier Malibrans - service de prévention CLAS 1050 - ASBL Ciré - CPMS ixelles - CPAS Koekelberg - Centrale de l'emploi 1000bxl - SAS Seuil - Maison de quartier Buurtwinkel - ASBL Gaffi - maison de jeunes XLj 1050 - Convivence - coordination sociale de la Senne -

1040 - Chass'Info

Samarcande AMO - JEEP - cellule mobile du CPAS d'Etterbeek

Mutualité chrétienne - Maison de jeunes Basenvol - SAS Seuil - Indication ASBL - Écoles de la communes

1180 - EFP

EFP - Pôle DORA - SFPME - CPAS d'Uccle

Service emploi communal - Maison de quartier Homborch - Services communaux de prévention et d'accrochage scolaire - CPMS d'Uccle - Écoles de la communes

 Partenaire en catégorie 1 (partenariat de type structurel basé sur des relations de long terme)

 Partenaire en catégorie 2 (partenariat ponctuel sur une action précise ou un projet annuel)

 Les écoles

 Points info où le service Orientation tient des permanences pour des entretiens individuels

 Points info où le service Jobcoaching tient des permanences pour des entretiens individuels

1210 - Cité des Métiers

Cité des métiers -
Pôle académique de Bruxelles -
FWB - Bruxelles Formation -
Actiris

Écoles de
la commune

1140 - Point Info Espace Moreau

SIEP - Cohésion sociale d'Evere -
Maison de jeunes Le regard - Service
de prévention communal - Polbruno

CPAS d'Evere - Antenne scolaire
communale - CREBIS - Écoles
de la commune

Le Service Orientation scolaire et Professionnelle

Cité des métiers - Pôle académique
de Bruxelles - FWB

Écoles de la communes
- SAS Seuil - cellules CPAS (1140) -
Amarrage + - CPMS - Service
d'accrochage scolaire communal -
Maison de jeunes Mosaïc
(1081)

1060 - PIJ

Service jeunesse communal - service
d'accrochage scolaire - école des devoirs
(CIFA) - JEEP

Médiation scolaire - CPAS Point d'appui -
Service emploi, formation et cohésion -
Mado sud - Maison de jeunes cité des
jeunes - Maison de jeunes le Bazar -
Écoles de la communes

1070 - PIF

Service jeunesse communal - service
d'accrochage scolaire - Service de
prévention communal - JEEP - Le Pélican
ASBL - Collectif Tkt je gère - Antenne
scolaire - Lire et écrire ASBL

Association de parents-UFAPEC - AMO
TCC Accueil - PASQ - AMO Alhambra -
SIEP- Écoles de la communes

1200 - PIJ

Service jeunesse - Antenne scolaire
-Service d'accrochage scolaire
communale

Association de parents (UFAPEC) -
Médiations scolaires de Woluwe
Saint Lambert - Écoles de la
communes

Le Service Jobcoaching

Partenaires structurels : efp - Service jeunesse et le CUBE
de Saint-Gilles - Service jeunesse d'Anderlecht - Actiris -
Antennes Actiris (officiellement, les 17 antennes mais en 2024,
nous avons beaucoup travaillé avec celles de 1070, 1080 et 1140) -
Actiris international - Service inclusion et le service Youth Guarantee
d'Actiris - Coordination sociale de Saint-Gilles (CPAS-GT ISP) -
Plateforme Jeunesse et GT ISP d'Anderlecht - Centrale de l'emploi de
1000 Bruxelles - Bruxelles Formation - SIEP - JEEP BXL (Festival Glow up) -
Partenaires de la convention Neet.

Partenaires ponctuels : Cité des métiers - Commission zonale de la
Mission locale de 1000 BXL - Service social de Cureghem - Service
prévention et service emploi d'Uccle - GT Emploi-ISP Uccle - CPAS de
Woluwe-Saint-Lambert - Boutique emploi formation (BEF) de
Saint-Gilles - Service emploi de Koekelberg - Horeca forma be pro
- Duo for a job et Team4Job - Jobroad - Union Foundation
ASBL (académie des jeunes RUSG) - Service citoyen et
service d'utilité collective - Missions locales de 1060,
1080 et 1030 - Constructivity - Athénée Royal de la
Rive Gauche.

Bruxelles-J

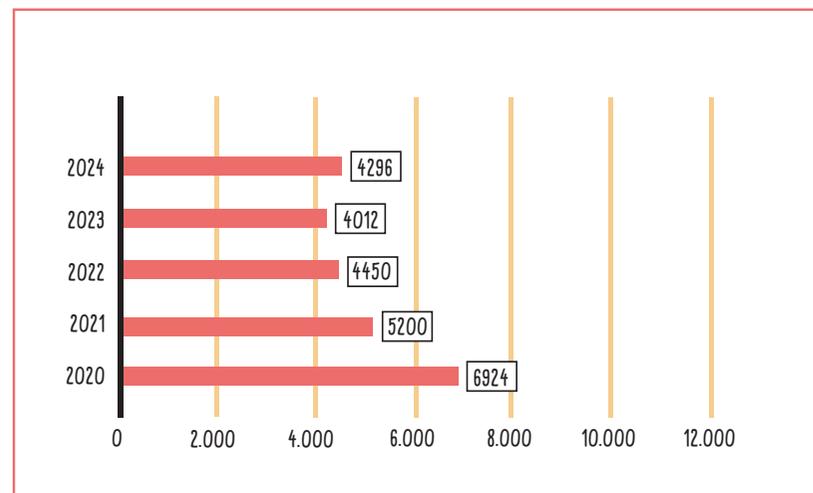


Bruxelles-J est le portail internet d'information jeunesse à Bruxelles. Il rassemble près de 300 fiches d'information regroupées en 11 thématiques gérées ensemble par 13 partenaires. Ce portail unique démontre que la mutualisation de ressources et compétences permet d'atteindre des objectifs impressionnants : Avec 2 943 685 utilisateurs en 2024, Bruxelles-J réalise la meilleure année de son histoire.

La particularité de ce site est d'offrir une interactivité en donnant la possibilité au jeune de poser sa question en ligne au bas de chaque fiche d'information. Ce sont 11.862 questions qui ont été posées en 2024 et qui ont toutes reçues une réponse personnalisée ! Cela représente 863 questions de plus qu'en 2023 (+7,85%). Infor Jeunes Bruxelles joue un rôle clé dans ce projet : sur ces 11.862 demandes, 4.294 ont été traitées par notre équipe.



Alors que le site de Bruxelles-J attire chaque année plus d'utilisateurs, le nombre de questions posées a tendance à se stabiliser. C'était d'ailleurs un objectif dès le départ : répondre aux questions est très coûteux en ressources. Maintenir ce volume dans des limites raisonnables reste essentiel, surtout après la période 2016-2018, où un afflux excessif avait entraîné une surcharge de travail. Depuis la refonte du site fin 2018, nous avons réduit ce nombre, même si nous observons une hausse de 7 % entre 2023 (4012 questions) et 2024 (4296 questions). Cela reste une charge importante (83 questions par semaine en moyenne), mais cette stabilité nous permet de consacrer davantage de temps à la production d'information pour Bruxelles-J et nos autres canaux.



Évolution du nombre de questions traitées par Infor Jeunes Bruxelles sur le site de Bruxelles-J 2020-2024

L'analyse qualitative des demandes que nous traitons sur le site de Bruxelles-J met en évidence des problématiques que nous avons déjà évoquées dans le cadre de l'analyse des demandes que nous traitons en permanence. Cependant, de par la mise en évidence de certaines thématiques sur le site ou de par le confort que peut apporter la possibilité de poser sa question à distance, l'analyse des demandes traitées sur le site de Bruxelles-J nous apporte des informations complémentaires sur certaines thématiques.

Les questions concernant les démarches pour venir faire ses études en Belgique sont plus fréquentes sur le site de Bruxelles-J que dans nos permanences. Ces dernières années, nous constatons une complexification des procédures pour les jeunes étrangers souhaitant venir étudier en Belgique. Les démarches pour obtenir une équivalence de diplôme sont souvent longues et ces difficultés rendent parfois l'inscription et l'arrivée en Belgique impossible.

Par ailleurs, les témoignages que nous recevons indiquent que les délais de restitution des documents originaux par le service des équivalences causent souvent des problèmes pour l'introduction de sa demande de visa dans les temps.

Les questions liées aux relations et à la sexualité sont également plus fréquentes en ligne qu'en face-à-face, ce qui illustre l'importance de l'anonymat sur ces sujets sensibles.

En 2024, l'asbl Alter Visio a arrêté ses activités et s'est donc, de facto, retirée de Bruxelles-J.

En contrepartie, la Fédération des centres pluralistes de planning familial (FCPPF) est venue enrichir le partenariat. Vu leur expertise en matière d'Evras, il a semblé logique

de leur céder 11 fiches sur des sujets tels que le planning familial, la contraception, les IST, la grossesse et l'IVG. Nous restons toutefois responsables de plusieurs fiches sur l'Evras, afin de conserver notre expertise.

Les questions en ligne mettent également en évidence la thématique des limites liées à l'augmentation de la durée du travail étudiant. Les étudiants sont toujours incités à travailler de plus en plus : la limite initiale de 23 jours par an a d'abord été doublée en 2005. Puis, elle est passée à 50 jours en 2012 et ensuite à 475 heures en 2017. En 2023, le quota d'heures étudiantes bénéficiant de réductions de cotisations sociales est passé à 600 heures. Ce quota devrait encore être augmenté en 2025.

Cet élargissement des possibilités d'exonération et l'augmentation de la flexibilisation a engendré une hausse importante du recours au travail étudiant. Si le job étudiant est un moyen pour les jeunes de mettre un premier pied dans le monde du travail et d'acquérir de premières expériences valorisantes, il nous semble important de rappeler que le job étudiant ne doit pas empiéter sur leurs études. Phénomène que nous remarquons pourtant régulièrement. Un jobiste sur trois travaille d'ailleurs parfois pendant le blocus ou les examens. Et un quart des étudiants estiment que leur job étudiant a une influence négative sur leurs performances scolaires.

Enfin, nous constatons ces dernières années une hausse des questions liées aux contrats précaires proposés aux jeunes pour acquérir de l'expérience professionnelle. Les questions autour de la convention d'immersion professionnelle sont particulièrement nombreuses. Mais cela concerne aussi les contrats FPIE/PFI et le stage first. Bruxelles-J est bien référencé pour ces questions et peu de

sites proposent une information complète sur ces sujets. Cela explique peut-être le succès de ces thématiques. Mais nous pouvons aussi émettre l'hypothèse que le contrat précaire (contrat de formation, contrat à temps partiel, contrat intérimaire et à durée déterminée, deviendrait de plus en plus un passage obligatoire pour s'insérer sur le marché du travail.

En 2024, nous avons d'ailleurs ajouté dans nos fiches une explication sur les flexi-jobs. Ce type de contrat impliquant beaucoup de flexibilité est parfois utilisé pour compléter les revenus insuffisants d'un autre contrat de travail.

Au niveau de la production de nouvelle fiche, nous en avons également écrite une sur la fiche de paie. Elle permet d'aborder des notions telles que salaire brut, salaire imposable, salaire net, bonus à l'emploi, l'occasion de rappeler aux jeunes l'utilité des cotisations sociales prélevées de nos salaires et qui sont parfois perçues, à tort, comme un vol.

Par ailleurs, les questions sur les vacances jeunes et européennes sont chaque année très nombreuses sur le site. En 2024, une capsule vidéo a été réalisée pour les réseaux sociaux afin d'y répondre plus efficacement.

Pour conclure ce tour d'horizon de notre travail sur Bruxelles-J en 2024, soulignons notre implication, plus importante que d'ordinaire, dans la thématique « citoyenneté ». Les élections pour tous les niveaux de pouvoir ayant eu lieu en 2024, nous avons forcément reçu nettement plus de questions à ce sujet que les années « non-électorales ».

Analyse qualitative des demandes traitées par IJ Bxl sur Bruxelles-J.be

TES DROITS AU CHÔMAGE



1. Les conditions pour ouvrir le droit au chômage complet (sur base des études ou sur base du travail)
2. Le montant de l'allocation à laquelle la personne peut prétendre
3. Démarches à respecter pour ouvrir le droit
4. Les sanctions de l'ONEM
5. L'incidence d'un travail à temps partiel sur le chômage
6. La possibilité d'étudier et se former tout en bénéficiant du chômage (dispense)
7. Obligations à respecter lorsqu'on bénéficie d'allocations
8. La validité du stage d'insertion professionnelle
9. Maintien de ses droits suite à un départ ou à un retour de l'étranger
10. Limitation du droit des allocations d'insertion à 36 mois

AMOUR ET SÉXUALITÉ



1. Inquiétudes vis-à-vis d'une grossesse éventuelle à la suite d'un rapport non protégé et sans contraception
2. Questions sur la contraception d'urgence
3. Prises de risques vis-à-vis de la contraction d'une ou plusieurs IST à la suite d'un rapport non protégé que ce soit avec un.e partenaire régulier.e, un.e inconnu.e ou un.e travailleur .euse du sexe.
4. Questions sur les premiers rapports (découverte des relations sexuelles)
5. Interruption volontaire de grossesse en Belgique et dans d'autres pays où le recours à l'IVG n'est pas autorisé par la loi.
6. Difficultés à parvenir à une grossesse
7. Questions concernant la législation belge sur les rapports sexuels entre personne mineures et majeures et sur les abus sexuels (viol, inceste, attentat à la pudeur).

VENIR ÉTUDIER EN BELGIQUE



1. Questions liées à la procédure pour l'obtention du VISA
2. Questions liées à la procédure d'équivalence
3. Questions sur l'accès au marché du travail belge sur base d'un diplôme étranger
4. Renouvellement du titre de séjour
5. Compatibilité entre les études à l'étranger et en Belgique
6. Questions par rapport aux diplômes étrangers du paramédical
7. Questions sur la récente possibilité de chercher de l'emploi pendant un an après la fin de ses études

LE PREMIER EMPLOI



1. Comment démissionner ? Comment calculer le préavis ? Puis-je rompre un CDD ?
2. Questions sur la convention d'immersion professionnelle
3. Les plans d'embauche (FPIE/PFI, Activa, ACS) et le stage first
4. Questions autour du travail à temps partiel
5. Le droit aux vacances ordinaire, jeunes et supplémentaires
6. Question sur le licenciement
7. Démarches après les études

TRAVAILLER PENDANT TES ÉTUDES



1. Questions sur les 600 heures et comment faire pour garder ses allocations familiales, impôts, etc.
2. Statut étudiant : comment le garder surtout lorsque j'arrête mes études/ je pars à l'étranger/ puis-je travailler comme étudiant alors que je rédige mon mémoire/ etc.
3. La recherche de jobs étudiants
4. Être étudiant et les possibilités de travailler en tant qu'indépendant ou en P2P (Uber, Deliveroo, etc.)
5. Travail étudiant étranger et changement de statut
6. L'âge à partir duquel on peut commencer un job étudiant

LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE



1. Questions sur les absences justifiées et injustifiées
2. Impact du nombre de jours d'absence sur la scolarité/ droit sociaux

EXERCER TA CITOYENNETÉ



1. Questions sur le caractère obligatoire du vote
2. Comment se lancer en politique ? Comment devenir candidat sur une liste ?
3. Je suis étranger. Ai-je le droit de voter ? Comment dois-je faire ?

QUITTER TES PARENTS



1. Comment obtenir une aide du CPAS
2. Comment obtenir une pension alimentaire des parents

L'ENGAGEMENT VOLONTAIRE



1. Je cherche à faire du volontariat dans tel ou tel secteur. Comment trouver ?
2. Je suis étranger et je vis à l'étranger, puis-je venir en Belgique pour faire du volontariat ? Puis-je avoir un titre de séjour pour cela ?
3. Comment trouver un projet de volontariat à l'étranger ?
4. Questions autour de l'âge minimum, des indemnités, de la fiscalité, etc.

TES ALLOCATIONS FAMILIALES



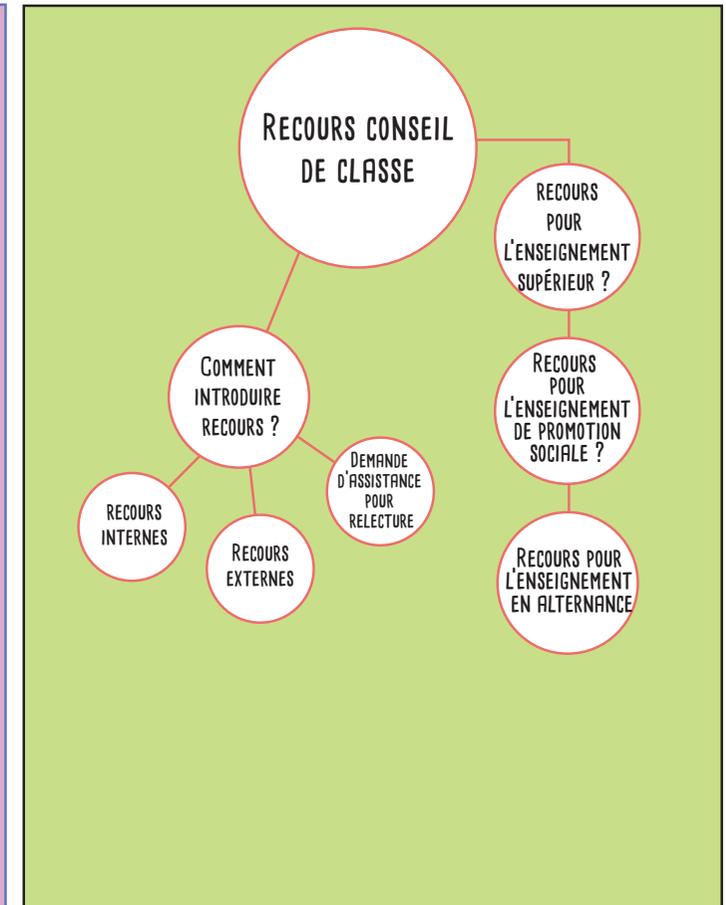
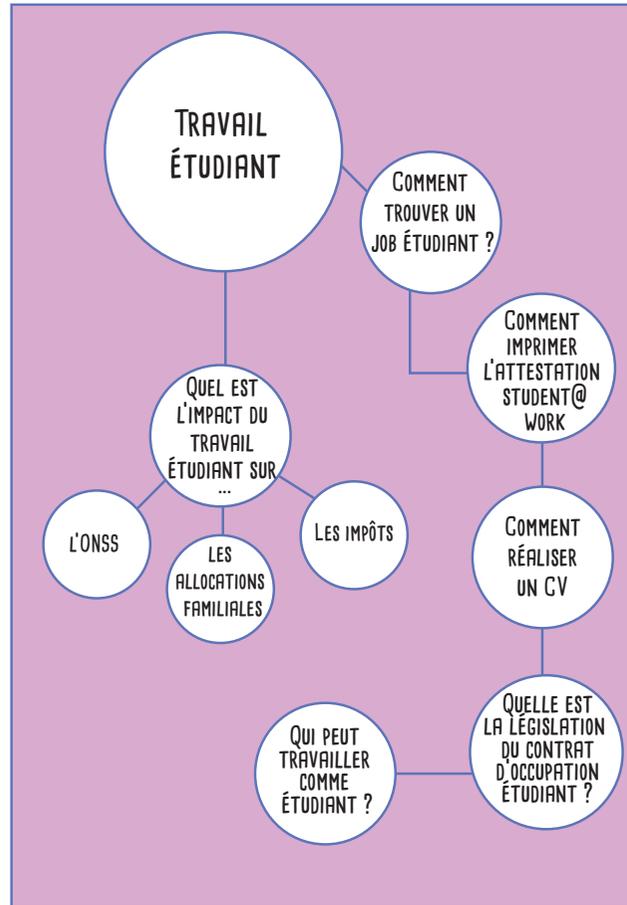
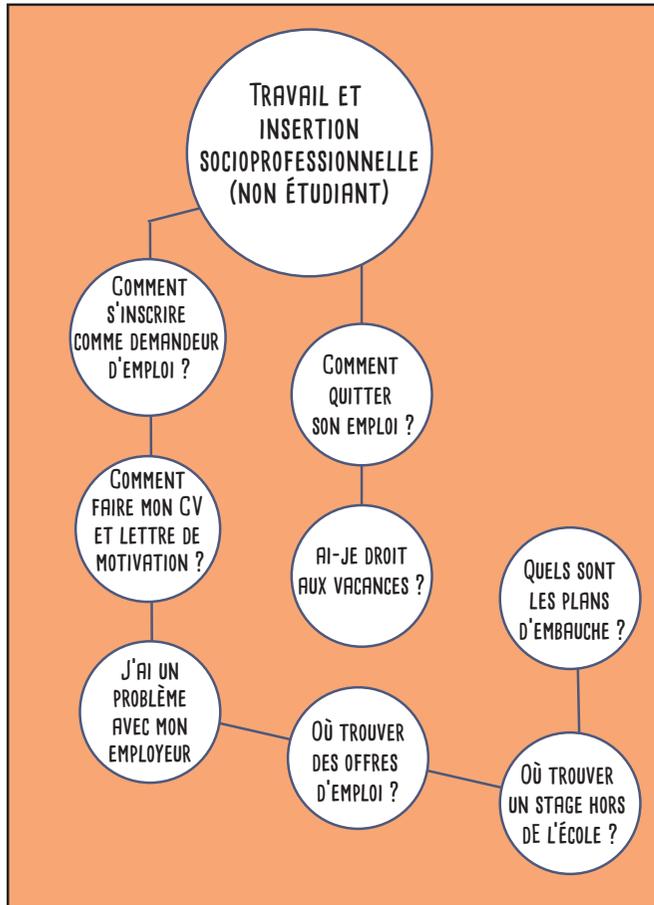
1. Maintien des allocations familiales et changement de statut (étudiant vers chercheur d'emploi par exemple)
2. Changement de pays et ouverture ou maintien du droit
3. Percevoir ses allocations familiales soi-même
4. Déménagement d'une Région à une autre
5. Allocation de naissance et ouverture du droit
6. Réclamer un supplément
7. Conflit de paiement avec la caisse d'allocations familiales

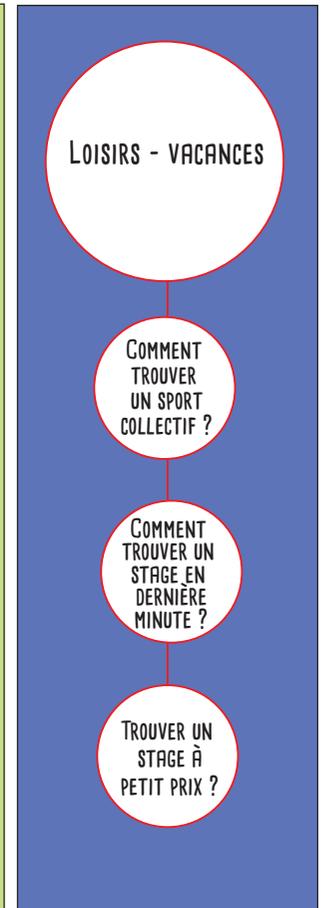
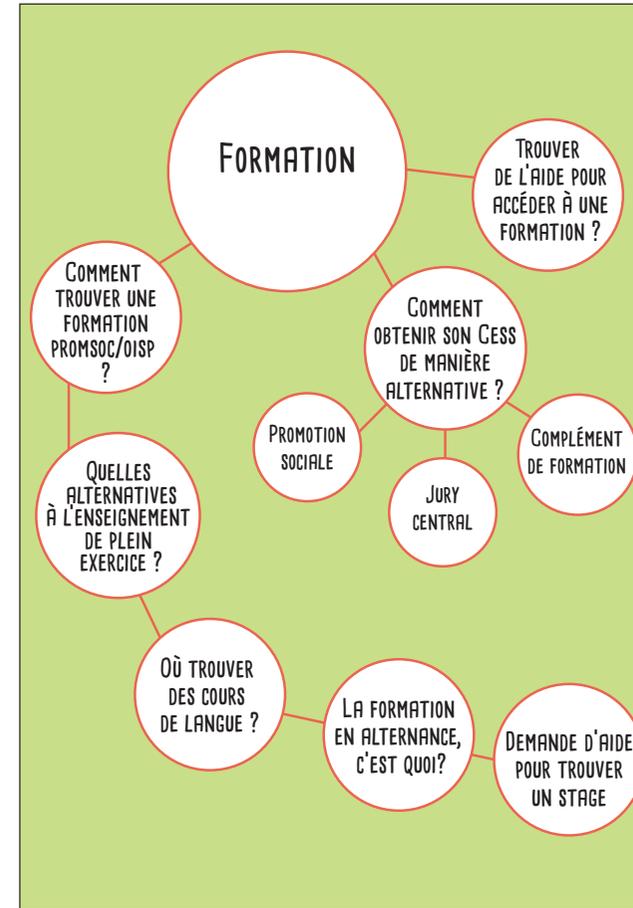
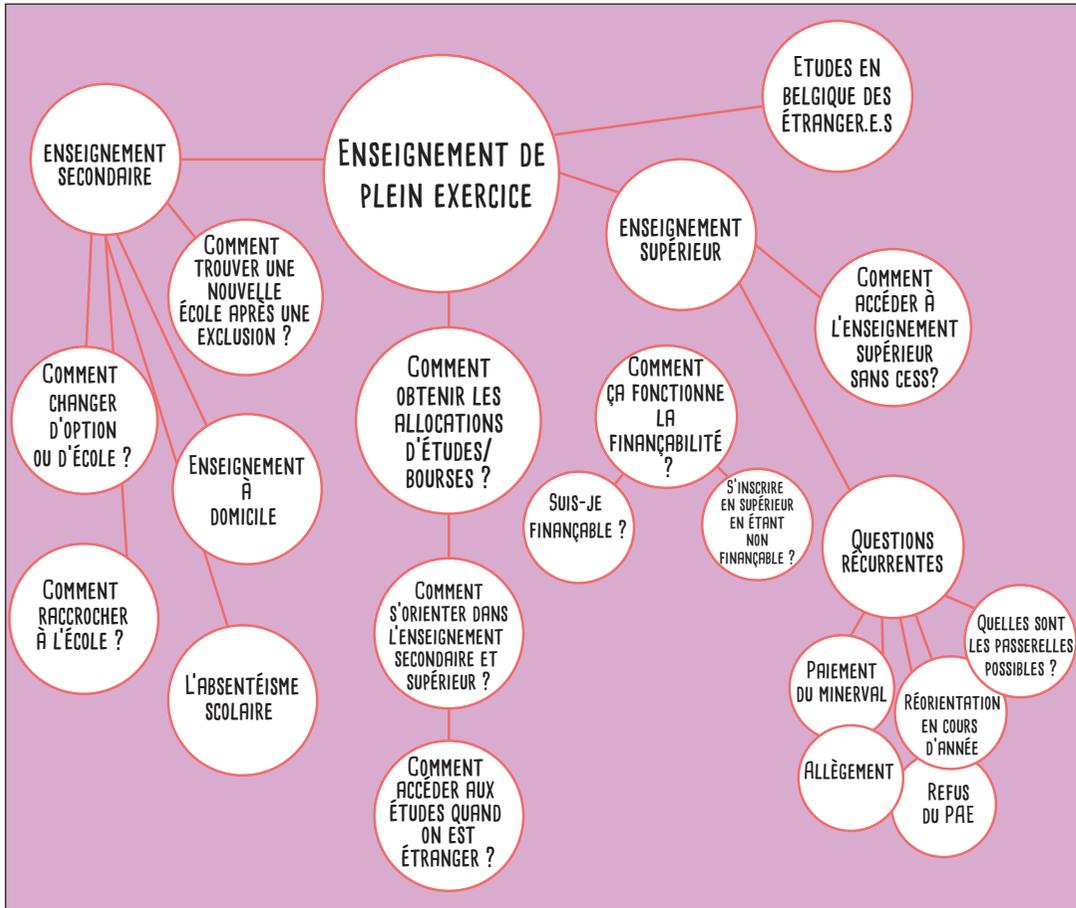
LA MUTUELLE



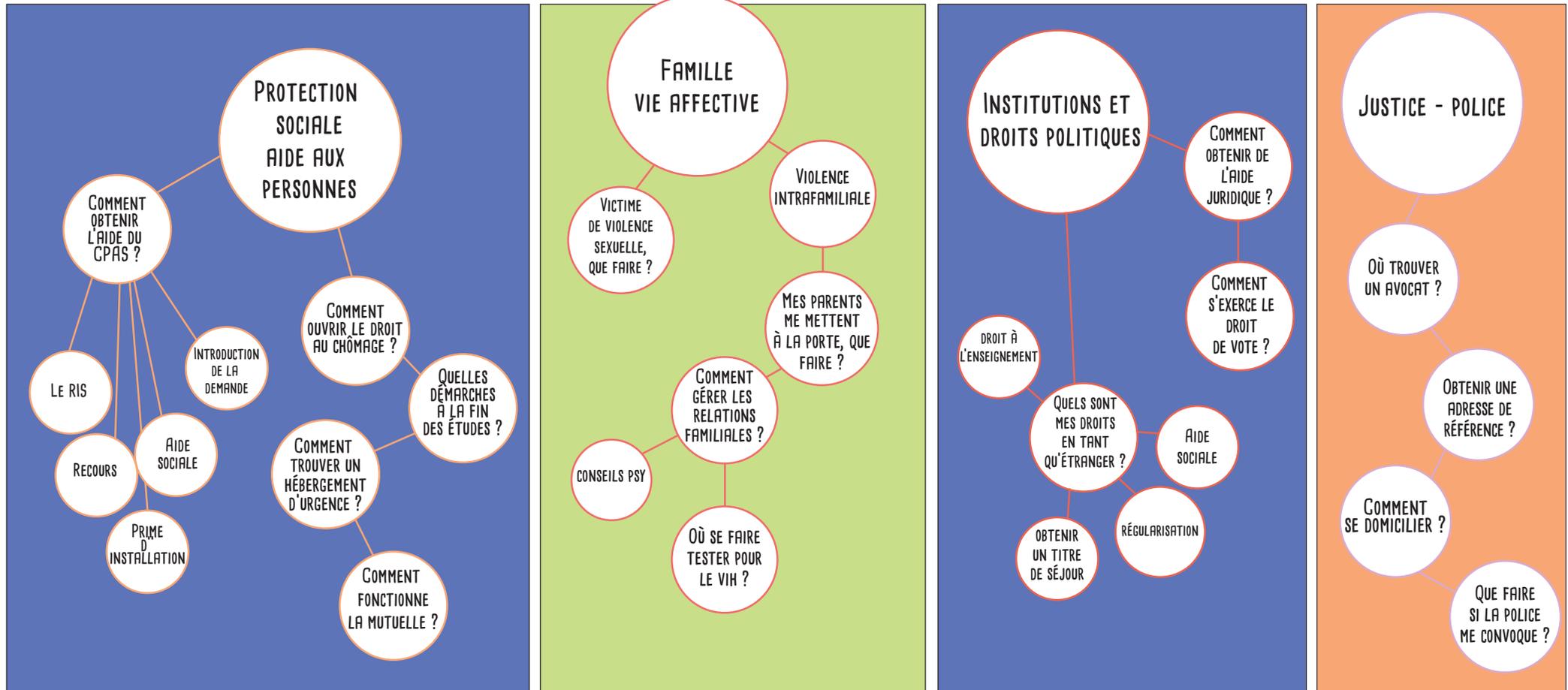
1. Mobilité internationale et inscription à la mutuelle pour le droit aux remboursements des soins de santé
2. Je suis étudiant étranger. Est-ce que je dois m'inscrire à la mutuelle ? Comme étudiant ou comme résident ?
3. Puis-je rester sous la mutuelle de mes parents ? Dois-je m'inscrire comme titulaire ou à charge ?
4. Ai-je droit au statut BIM ? Comment en bénéficier ?

Que demandent les jeunes ? Thèmes et questions





Que demandent les jeunes ? Thèmes et questions



PARTIR À L'ÉTRANGER

FAIRE DES ÉTUDES OU UNE FORMATION À L'ÉTRANGER

PEUT-ON PARTIR À L'ÉTRANGER EN ÉTANT AU CHÔMAGE/CPAS ?

PARTIR EN ANNÉE SABBATIQUE

COMMENT FONCTIONNENT LES CHANTIERS INTERNATIONAUX ?

LOGEMENT

COMMENT TROUVER UN LOGEMENT PAS CHER ?

COMMENT TROUVER UN LOGEMENT ÉTUDIANT ?

COMMENT TROUVER UN LOGEMENT DE COURTE DURÉE ?

OÙ TROUVER UN HÉBERGEMENT D'URGENCE ?

QUE FAIRE SI MON LOGEMENT EST INSALUBRE ?

COMMENT COMPRENDRE MON BAIL ?

RUPTURE DE CONTRAT

GARANTIE LOCATIVE

LES CHARGES LOCATIVES

INDEXATION

ÉTAT DES LIEUX

ACCÈS INTERNET

CHERCHER DU TRAVAIL (ACTIRIS, INTÉRIM)

ACCÈS À DES SERVICES EN LIGNE (STUDENT@WORK MYFIN, IRISBOX)

RECHERCHES POUR DES TRAVAUX SCOLAIRES

ÉCRIRE UN CV ET UNE LETTRE DE MOTIVATION

CHERCHER UN LOGEMENT

RÉDACTION DE TRAVAUX SCOLAIRES

DIVERS

COMMENT ACCÉDER AUX POINTS-INFO IJBXL ?

COMMENT OBTENIR UN STAGE CHEZ IJBXL ?

COMMENT AVOIR LES PUBLICATIONS IJBXL ?

INFORMATIONS SUR NOS HORAIRES

Nos actions collectives

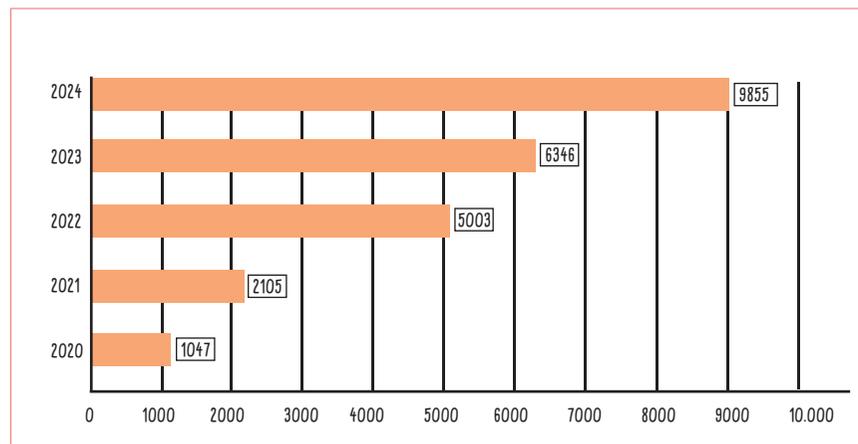
En parallèle à notre travail d'information dans les Points Info, notre équipe propose toute une série d'animations collectives qui s'adressent principalement aux écoles et structures associatives telles que les maisons de jeunes, les AMO ou encore les services jeunesse communaux.

Ces animations portent sur les nombreuses thématiques abordées dans nos Points Info et sont l'occasion pour nos équipes d'offrir une approche plus préventive. Elles nous permettent également de toucher un public différent de celui qui nous contacte en individuel, un public que nous n'aurions pas atteint autrement. En 2024, 2/3 des jeunes ayant participé à nos animations ne connaissaient pas nos services.

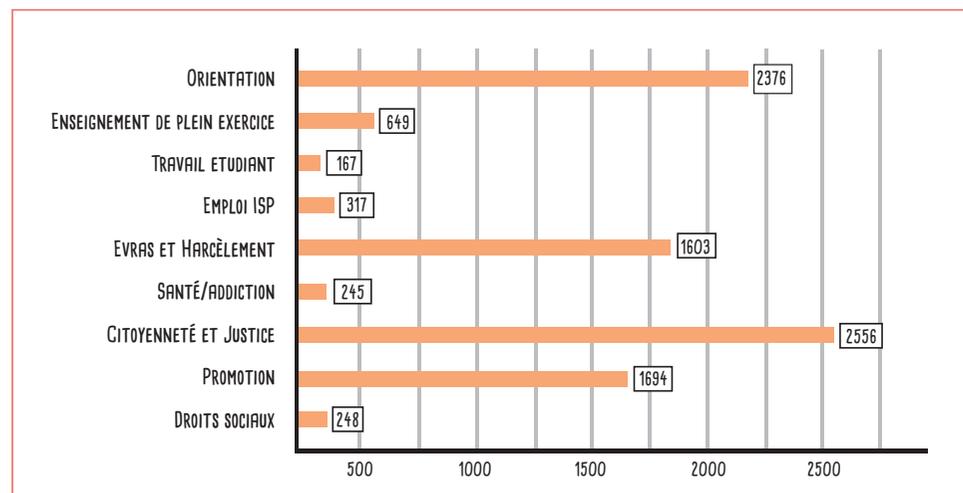
Plus de 9.000 jeunes animés en 2024

Alors qu'auparavant nous fonctionnions à la demande des écoles et autres structures, sans proposer un cadre dans notre offre d'animation, depuis quelques années, nous avons adopté une stratégie qui consiste à mieux analyser les demandes qui nous parviennent et à intervenir sur des thématiques pour lesquelles nous avons développé un champ d'expertise. La mise en place d'une réelle coordination des actions collectives nous a également permis de mieux organiser et planifier nos interventions afin de rendre notre impact plus efficient.

En 2024, cette stratégie s'est à nouveau révélée efficace puisque elle a permis d'absorber un nombre de demandes significativement plus important que les années précédentes. En effet, nous sommes passés de 6.346 jeunes touchés en 2023 à 9.855 en 2024. Toutefois, malgré cet accroissement, nous n'avons pas été en mesure de répondre favorablement à l'entièreté des demandes qui nous sont parvenues.



Évolution du nombre de jeunes touchés par nos actions collectives 2020-2024



Nombre de jeunes touchés par nos actions collectives par thématiques en 2024

Une forte demande des écoles sur les questions d'orientation scolaire et professionnelle

Comme en 2023, la question de la transition entre l'école secondaire et les possibilités qui s'offrent aux jeunes pour poursuivre leurs apprentissages ou s'insérer directement dans le monde du travail est restée une priorité. Grâce à notre approche intégrée et globale, nous avons pu aborder cette question sous tous ses aspects, apportant ainsi une information complémentaire essentielle pour accompagner les jeunes dans cette étape cruciale.

Une année marquée par les élections

Sans surprise, l'une de nos thématiques phares de 2024 a été la citoyenneté. Nous avons ainsi proposé 3 grandes animations autour des élections : l'une avec le Parlement bruxellois autour des élections régionales, l'une avec la Chambre des représentants autour des élections fédérales et une animation, de plus petite ampleur, autour des élections communales s'adressant à des structures locales telles que les maisons de jeunes, les maisons de quartier, les AMO ainsi que les centres de formation Alpha et FLE (Français Langue Étrangère).

Au travers de ces animations ce sont plus de 1.200 jeunes, principalement des primo-votants, que nous avons sensibilisés aux enjeux des élections.

Des animations labellisées EVRAS

Une thématique qu'il nous semble essentielle de maintenir dans notre offre d'animations collectives sont les animations autour de l'EVRAS. Notre association dispose du label EVRAS et une partie de notre équipe a développé un réel champ d'expertise autour de ces thématiques. Les questions autour de la vie affective, de la sexualité ou encore de la santé sont moins courantes en Point Info. D'une part parce que Infor Jeunes Bruxelles est probablement moins identifié pour ces questions que d'autres acteurs dont c'est le champ d'expertise principal, de l'autre, parce qu'il existe une série de freins qui retiennent les jeunes de parler ouvertement de ces sujets face à un professionnel. Dès lors, nos interventions dans les groupes de jeunes pour aborder ces thématiques nous paraissent primordiales pour maintenir un espace de discussion et mener des actions de prévention.



Le Service Juridique interne

Le service juridique d'Infor Jeunes Bruxelles a vu le jour en 2018 et se consacre principalement au droit de l'enseignement supérieur. Au fil des ans, cette thématique est devenue l'une des plus traitées par notre association et les demandes n'ont fait qu'augmenter.

Depuis mars 2023, le service concentre ses activités en interne et n'assure plus de permanence spécialisée à destination des étudiants. Nous avons fait le choix de renforcer les connaissances et compétences de l'équipe afin que chaque informatrice et informateur puisse répondre de façon complète et circonstanciée aux demandes formulées par les étudiants et étudiantes du supérieur.

Pour ce faire, le service juridique remplit différentes missions : travail de veille d'actualités sociales et juridiques, formations à destination de l'équipe du Service Information et de nos partenaires structurels, rédaction d'articles web et contenus tik tok, créations d'outils pour faciliter le travail des informateurs et informatrices (fiches mémo, tableaux, modèles de recours, etc.) Le SJ traite des matières pouvant intéresser les étudiants et étudiantes du supérieur : principalement le droit de l'enseignement supérieur (organisation des études, finançabilité, recours) et l'enseignement de promotion sociale, mais aussi le droit à l'aide sociale, les allocations d'études, le droit du bail, les étudiants étrangers, les allocations familiales et le travail étudiant.

En 2024, le service juridique a consacré son travail au droit de l'enseignement supérieur et à la promotion sociale : nous avons donné des formations sur le décret paysage

et sa réforme, sur la finançabilité, sur les allocations d'études et sur l'enseignement de promotion sociale. Nous avons également mis à jour et rédigé des articles relatifs à ces thématiques et créé des outils pour l'équipe du Service Information.

Jusqu'à l'été 2024, le service était assuré par Dayuma Zambrano et Florence Bourton. Dayuma a depuis lors rejoint le monde de l'enseignement. Merci à elle pour son travail enthousiaste chez IJBXL !

Actualités liées à l'enseignement supérieur en 2024

Une réforme de plus

Les règles du droit de l'enseignement supérieur qui s'appliquent directement aux étudiants sont rassemblées dans deux décrets : le décret paysage datant du 7 novembre 2013 et contenant les règles d'organisation des études, et le décret relatif au financement des établissements datant du 11 avril 2014. Ce dernier contient les règles de finançabilité de l'étudiant, c'est-à-dire les règles qui concernent la durée des études et le droit qu'a un étudiant de se réinscrire et poursuivre son cursus en cas d'échec dans certaines matières.

Les deux décrets précités ont été réformés en 2022. La date d'entrée en vigueur de cette réforme variait en fonction des règles et/ou des étudiants auxquelles celles-

ci s'appliquent. En raison de cette entrée en vigueur différée, du manque d'informations concrètes concernant l'application des nouvelles règles de finançabilité (tant pour les jeunes que pour les professionnels) et du peu de services formés et répondant à ces questions, nous avons fait face à une vague de demandes d'information sans précédent à l'occasion de la rentrée académique 2023-2024.

Ensuite, l'année 2024 - année de super élections - ne fut pas sans rebond au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. À la suite de mobilisations étudiantes, un texte a été déposé au Parlement FWB visant à modifier les règles de finançabilité avant la rentrée de septembre 2024. Après une saga fort médiatisée au cours de laquelle le gouvernement s'est déchiré, des nouvelles règles de finançabilité ont été votées in extremis avant la fin de la législature, fin avril 2024.



Ces nouvelles règles (en partie temporaires) visent à assouplir celles qui devaient s'appliquer à tous les étudiants à partir de septembre 2024. Elles ont permis à bon nombre d'étudiants d'être automatiquement autorisés à se réinscrire dans le même cursus, quels que soient leurs résultats. Ces nouvelles règles ont déjà été partiellement supprimées par le Parlement nouvellement formé, dans le décret-programme du 11 décembre 2024.

Les conséquences sur notre travail

Les objectifs annoncés des différentes réformes sont à chaque fois de baliser clairement le parcours des étudiants dans le supérieur. Ceci devrait in fine les inscrire dans une trajectoire de réussite. Sur le terrain, c'est plutôt la confusion qui règne. Sans aborder l'opportunité de ces réformes, nous nous questionnons sur la méthode et la temporalité de l'adoption de ces textes. Ces dernières années, les règles ne cessent de changer sans se fonder sur des études ou projections chiffrées.

Les règles de finançabilité qui intéressent les étudiants sont principalement contenues dans un seul article, le décret en comptant 14 au total. Il est donc très succinct. Le vade-mecum explicatif rédigé par les Commissaires et Délégués au Gouvernement fait quant à lui 161 pages. C'est dire si ces quelques lignes donnent lieu à des applications aussi complexes que variées.

Ainsi, lorsque ces règles subissent une réforme comme celle du « décret Glatigny », c'est tout le vade-mecum qui est à revoir. Cela prend du temps. Et pendant ce temps, nous ne pouvons pas répondre clairement aux

étudiants (très) anxieux qui s'interrogent sur la suite de leur parcours. En 2023, le vade-mecum mis à jour à été mis en ligne en juin, à la fin de la session d'examens. Lors de cette rentrée 2024, il a été posté le 25 septembre (5 jours avant la fin des inscriptions). Il s'agit pourtant d'un document indispensable, notamment pour les étudiants qui doivent introduire un recours et pour les professionnels qui les accompagnent.

Et des recours, il y en a ! Cette rentrée était à nouveau extrêmement chargée pour notre équipe. Nous avons répondu à 3.755 demandes toutes matières et canaux confondus durant le mois de septembre (contre 3.869 en 2023). La thématique « enseignement supérieur » représente 38% du total de demandes (contre 55% en septembre 2023). Notre hypothèse est que la règle temporaire permettant à une partie des étudiants de se réinscrire automatiquement dans le même cursus a permis de limiter le raz-de-marée auquel nous nous attendions et reporter le problème à la prochaine rentrée.

Enfin, les réformes successives et la complexité des règles nous font poser le même constat que l'année dernière : les étudiants sont perdus, stressés et méfiants. Ils reçoivent des réponses différentes en fonction des professionnels interrogés et sont bien démunis quand leur établissement leur applique ces règles de façon erronée.

À l'heure d'écrire ces lignes, la Ministre de l'enseignement supérieur annonce travailler à un futur décret relatif au parcours de l'étudiant pour 2026... À quand la stabilité promise (et attendue) ?



En 2024, le service juridique a consacré son travail au droit de l'enseignement supérieur et à la promotion sociale : nous avons donné des formations sur le décret paysage et sa réforme, sur la finançabilité, sur les allocations d'études et sur l'enseignement de promotion sociale.



Le Service Orientation

En 2024, le Service Orientation scolaire et professionnelle d'Infor Jeunes Bruxelles, c'est une équipe de 5 conseillers en orientation qui proposent gratuitement des entretiens individuels, des animations dans les écoles et des ateliers collectifs aux jeunes Bruxellois de 15 à 29 ans.

L'accompagnement individuel

Notre Service Orientation scolaire et professionnelle propose un accompagnement individuel gratuit pour les jeunes qui se posent des questions dans leur parcours. Cet accompagnement s'organise sur plusieurs entretiens et est accessible sur rendez-vous.

Au travers de ces entretiens, nos conseillers accueillent, écoutent, valorisent, outillent, stimulent la réflexivité et développent l'autonomie des jeunes. Il s'agit d'un espace-temps dans lequel chaque jeune est invité à explorer ses craintes, obstacles et freins mais également ses ressources, forces et atouts. Ces moments n'impliquent pas nécessairement de poser un choix, ils sont plutôt l'occasion de prendre le temps de réfléchir à son avenir.

En 2024, nos conseillers ont rencontré 361 jeunes et ainsi mené plus de 800 entretiens individuels, pour un total de plus de 1.600 heures d'accompagnement.

Un accompagnement sur mesure pour les jeunes les plus fragilisés

Parfois, la question de l'orientation en amène d'autres, plus profondes ou plus urgentes. Dans ce cas, notre

service propose un accompagnement plus poussé sous forme de soutien psychosocial. Ce service s'adresse particulièrement aux jeunes cumulant des problématiques plus lourdes.

Avec ces jeunes, notre éducatrice spécialisée travaille la confiance en soi, identifie les personnes ressources et les accompagne concrètement dans diverses démarches administratives et médicales. Elle devient ainsi un repère afin d'éviter que les jeunes abandonnent leurs projets ou décrochent de l'accompagnement. Le travail d'orientation avec les conseillers se poursuit en parallèle.

Afin de toucher les jeunes qui en ont le plus besoin, nous veillons à l'inconditionnalité de l'accueil, la gratuité complète de toutes les activités, la confidentialité des entretiens et notre présence dans différents lieux à Bruxelles.

Les actions collectives

En parallèle à l'accompagnement individuel, le service d'orientation propose de nombreuses actions et animations collectives en collaboration avec les écoles et différentes structures jeunesse.

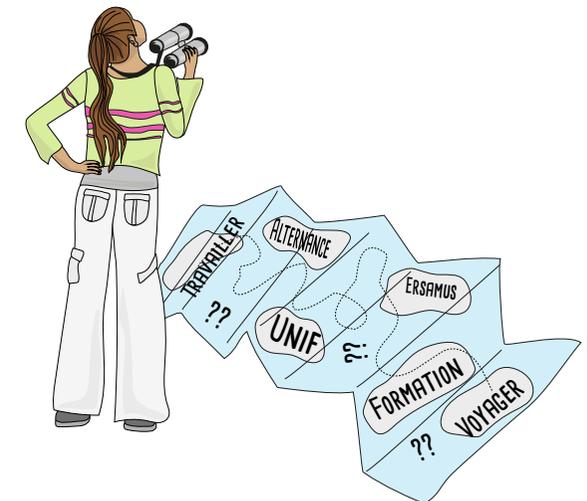
Les ateliers Do-Ex

L'animation Do-Ex, ou Dispositif d'Orientation Expérientiel, a été entièrement imaginée et produite par notre équipe de conseillers en orientation. L'animation a pour objectif d'inviter les jeunes du secondaire à réfléchir à leur orientation en relevant des défis au travers desquels ils testent et expérimentent différentes compétences : le

travail manuel, l'esprit d'équipe, l'organisation, la créativité ou encore la négociation. Chaque atelier leur permet d'en apprendre plus sur eux-mêmes, ce qu'ils aiment, ce qu'ils savent faire, ce qui les motive ou, au contraire, les démotive. Tout au long de l'activité, notre équipe observe chaque jeune afin de donner un retour personnalisé et détaillé sur leurs qualités, leurs personnalités, leurs styles d'apprentissage, ainsi que des pistes d'actions concrètes à réaliser pour avancer dans leur orientation.

Ces animations, qui se déroulent sur deux journées complètes, sont proposées aux élèves de 2ème, 3ème et 4ème secondaire, en ciblant principalement les écoles à indices socio-économiques faibles et les filières du qualifiant. L'objectif est d'intervenir aux moments charnières, lorsque les jeunes doivent poser un choix d'orientation dans leur parcours scolaire.

En 2024, nous avons organisé 11 ateliers Do-Ex, permettant à plus de 200 jeunes de réfléchir concrètement à leurs choix d'orientation.



Les Transitions

Notre équipe intervient également auprès des classes de 6ème secondaire en leur proposant une animation autour de la transition post secondaire. L'animation invite ainsi les élèves à mettre des mots sur ce qu'ils envisagent de faire après la secondaire : continuer les études, travailler, reprendre une formation, voyager, faire une pause, etc. L'animation est construite autour d'un jeu de plateau au travers duquel de nombreuses informations concernant les possibilités d'études, de formations ou de tout autres projets sont abordées avec toutes les nuances concernant les droits sociaux et les réalités administratives et juridiques qui accompagnent tout choix.

Au total, ce sont près de 950 jeunes qui ont participé à cette animation en 2024, via leurs écoles ou encore au sein de la Cité des Métiers.

Objectif Avenir

Cette animation, créée et animée en collaboration avec le Pôle Académique de Bruxelles présent à la Cité des Métiers, a pour objectif de permettre à des groupes de jeunes de tisser des liens entre eux tout en découvrant et synthétisant toutes les possibilités d'apprentissage de voyages, de stages, de bénévolat qui s'offrent à eux. Les jeunes sont ensuite amenés à créer des lignes du temps de leur avenir, identifier ce qui les bloque pour avancer concrètement et développer un plan d'action.

Nos ateliers thématiques du mercredi à la Cité des métiers

Nos conseillers en orientation sont présents tous les mercredis après-midis à la Cité des métiers et proposent des ateliers thématiques : focus secondaire, focus supérieur, focus sabbatique et découverte métier. Ces ateliers gratuits s'adressent à tous les jeunes, scolarisés ou non, qui souhaitent réfléchir à leur orientation. En 2024, 23 ateliers ont été organisés, touchant plus de 80 jeunes.



QR code vers notre vidéo explicative des ateliers Do-Ex

Toutes les actions de notre Service Orientation scolaire et professionnelle sont co-financées par le Fonds Social Européen.



Cofinancé par l'Union européenne

Le Service de Lutte contre le Harcèlement scolaire

Le harcèlement scolaire est un phénomène aussi ancien que l'école. Depuis les années 2010, la préoccupation sociétale et politique liée à cette thématique est de plus en plus forte et légitime. L'adaptation constante aux demandes et besoins des jeunes, qui fait partie de notre ADN, nous a amenés en 2020 à nous intéresser davantage à cette question. Et il n'a pas été compliqué de constater que les réponses offertes aux jeunes touchés par cette problématique étaient insuffisantes et qu'aucun service spécialisé n'existait à Bruxelles.

Nous avons ainsi eu à cœur de mettre sur pied un Service de lutte contre le harcèlement scolaire, pour répondre aux différents besoins qui émanent de notre public.

Aujourd'hui, notre Service de lutte contre le harcèlement scolaire s'articule autour de 3 axes.

1er axe : la mise en autonomie des écoles

Lors de nos recherches en 2020, l'un des principaux constats que nous avons posés était à quel point les écoles se trouvaient démunies sur les questions de prévention et de prises en charge des situations de harcèlement scolaire.

Les écoles sont ainsi bien souvent tributaires de structures externes pour mener des sensibilisations dans les classes. Or, nous savons aujourd'hui que ces animations n'ont que peu d'effet lorsqu'elles sont réalisées en « one-shot », sans que la culture d'école n'évolue plus globalement. Pire, elles risquent même d'aggraver la situation pour les

victimes si les classes où elles sont menées sont déjà prises dans une dynamique de harcèlement scolaire.

Le projet-pilote : Les jeunes de confiance

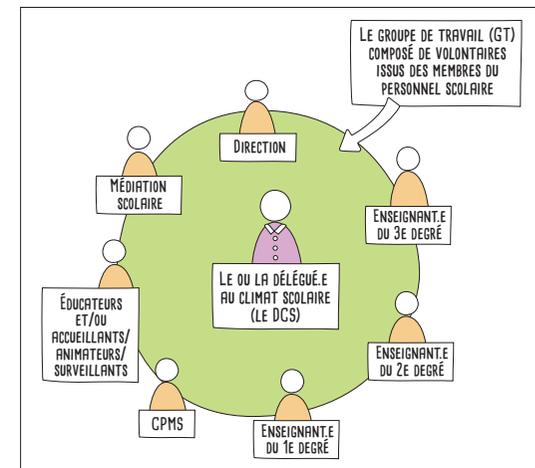
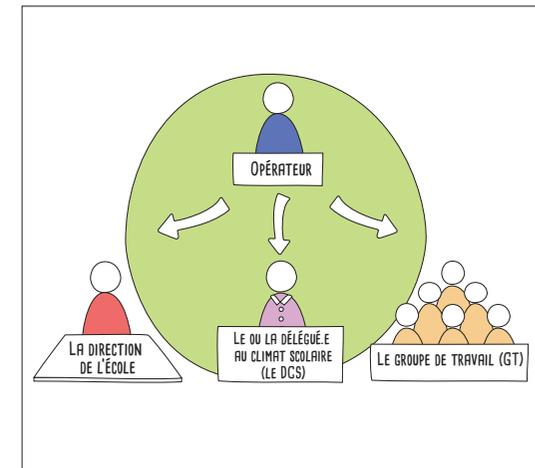
Dès 2021, convaincus par une approche plus systémique, nous avons alors commencé à travailler avec trois écoles pilotes, et en partenariat avec le Comité des Élèves Francophones (CEF). C'est dans ce cadre que le projet jeunes de confiance a notamment vu le jour.

Ce projet vise à faciliter la libération de la parole des victimes en leur permettant de se confier à des pairs. Ainsi, dans chacune de nos écoles pilotes, un groupe d'élèves de confiance et d'adultes « accompagnants » ont été formés pour recevoir les confidences des victimes ou témoins de harcèlement scolaire et les accompagner vers une cellule d'adultes « intervenants » formés à la prise en charge des situations de harcèlement scolaire. En 2024, nous avons d'ailleurs organisé une « matinée inter-écoles » ayant pour but de permettre aux participants des 3 écoles pilotes de se rencontrer et d'échanger sur l'évolution du projet au sein de leur établissement. Cette année a également été l'occasion de lancer la création d'une formation spécifique pour les adultes « accompagnants ».

L'agrément de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Notre approche s'est rapidement vue confirmée puisqu'en 2023, la Fédération Wallonie-Bruxelles a réformé le financement de la lutte contre le harcèlement scolaire

en prévoyant, notamment, l'accompagnement d'écoles par des structures spécialisées durant 4 ans en vue d'une mise en autonomie de l'établissement relativement à toutes les questions liées au harcèlement scolaire.



Cette même année, nous obtenons l'agrément de la Fédération Wallonie-Bruxelles en tant qu'opérateur dans le cadre du décret relatif à l'amélioration du climat scolaire et à la prévention du (cyber-)harcèlement scolaire. Depuis la rentrée scolaire 2023-2024, nous sommes ainsi appareillés avec 16 écoles bruxelloises en vue de les accompagner durant 4 ans vers une mise en autonomie dans la prévention et la gestion des situations du harcèlement et ce, en passant notamment par l'amélioration de leur climat scolaire.

Lors de cette rentrée scolaire 2024-2025, nous avons été appareillés avec 4 nouvelles écoles. Notre équipe collabore ainsi avec un total de 20 écoles Bruxelloise dont des écoles primaires et secondaires, de l'enseignement ordinaire et spécialisé.

Actions entreprises dans le cadre de notre agrément en 2024

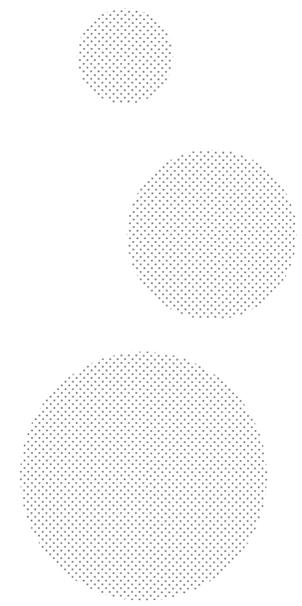
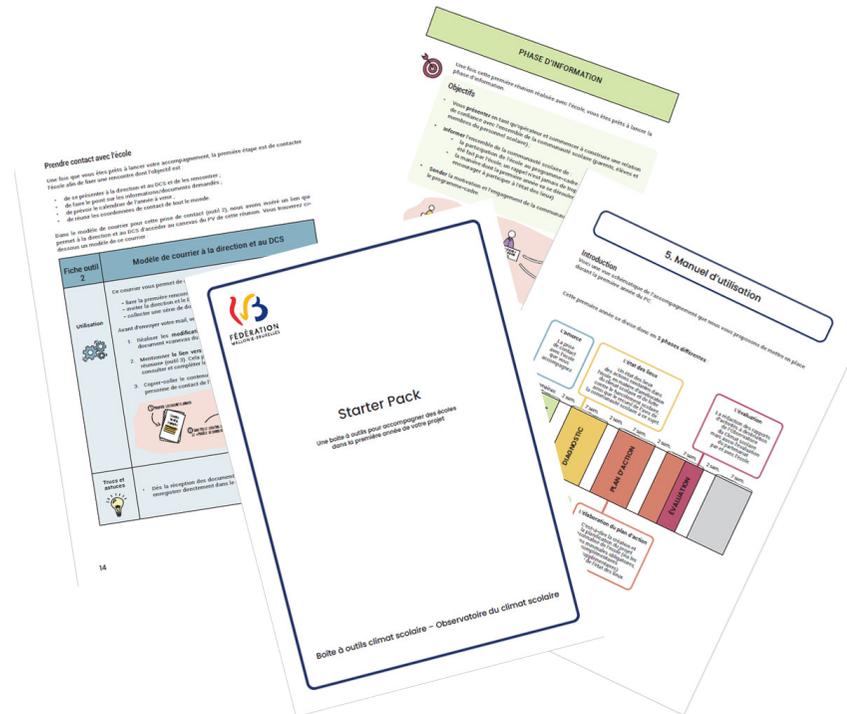
L'année 2024 nous a permis de perfectionner notre outil diagnostic utilisé dans les écoles ainsi que l'ensemble du processus d'accompagnement pour cette première année. Soutenus par la FWB, nous avons développé un « Starter Pack » mis à disposition des autres opérateurs agréés pour les soutenir durant cette première année d'accompagnement.

Lors du premier semestre 2024, nous avons proposé des ateliers pour nos 16 écoles de la première vague qui visent à les accompagner dans la rédaction d'une procédure de signalement des situations de harcèlement scolaire. Le décret de 2023 prévoit en effet l'obligation

légale pour les écoles d'intégrer une telle procédure dans leur ROI au plus tard pour la rentrée 2024-2025.

Cette rentrée a justement été l'occasion de lancer la mise en œuvre du plan d'action décidé dans chacune des 16 écoles sur base du diagnostic. Plus question dès lors de suivre un fil conducteur commun puisque le projet se doit d'être adapté à la réalité de chaque école. Notre accompagnement s'est donc individualisé au fur et à mesure des mois.

Finalement, le programme-cadre nous a également offert l'opportunité de perfectionner nos outils de formation puisqu'entre septembre et novembre ce ne sont pas moins de 12 équipes pédagogiques qui ont été formées à la compréhension du phénomène de harcèlement scolaire. Concrètement, cela représente 20 sessions de formations (dont la durée varie de 3h à une journée complète) et 476 membres du personnel scolaire formés. Dès septembre 2024, nous avons également pris le temps de faire connaissance avec nos 4 nouvelles écoles et de lancer la première phase de diagnostic.



2e axe : l'accompagnement de jeunes victimes de harcèlement scolaire

Nos recherches de 2020 et nos expériences de terrain subséquentes nous ont amenés au constat que notre société était démunie face aux situations de harcèlement scolaire. Qu'il s'agisse des jeunes directement concernés, de leurs proches, des membres du personnel scolaire, des directions ou encore des CPMS, peu semblaient savoir quoi mettre en place, une fois confrontés à une situation de harcèlement scolaire.

Ce constat nous a amené à nous former toujours plus afin de mieux comprendre le phénomène de harcèlement entre jeunes mais également pour nous outiller dans la prise en charge de ces dynamiques.

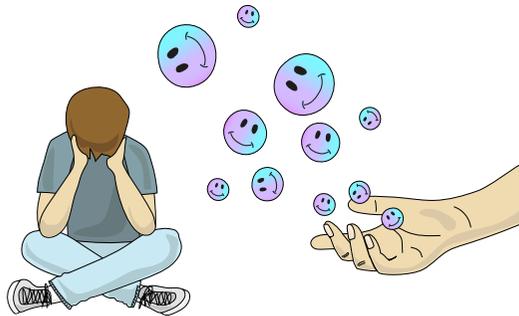
L'accompagnement individuel

Forts de ces connaissances et compétences, nous avons mis sur pied un projet novateur à Bruxelles dont l'objectif était de proposer aux jeunes concernés par une situation de harcèlement, un accompagnement professionnel en vue de mettre fin à la situation de harcèlement scolaire. Cet accompagnement, d'ordre psychosocial, se fait par le biais d'entretiens individuels complétés par une série de démarches réalisées par nos travailleuses selon les besoins du jeune (prise de contact avec l'école, avec les parents, avec le réseau de santé du jeune, intervention au sein du groupe de jeunes). L'objectif est de proposer un plan d'action personnalisé réunissant toutes les personnes qui gravitent autour d'une même situation :

le jeune victime mais aussi le groupe de jeunes bloqués dans cette dynamique, les parents, la direction, le titulaire, les éducateurs/surveillants, le PMS, le psychologue privé, le médecin traitant, une AMO,...

En 2024, nous avons reçu 73 demandes d'aide dans des situations de harcèlement (il importe de noter que vu le peu d'effectifs dont nous disposons et la saturation fréquente du service, nous ne faisons pas de publicité autour de ce projet afin d'éviter une saturation constante).

Sur l'ensemble de ces demandes, 14 ont abouti à l'ouverture de dossiers d'accompagnement.



Bien que primordial, ce projet n'en reste pas moins chronophage. Le harcèlement scolaire étant lié à la dynamique de groupe, il est nécessaire de travailler avec le groupe de jeunes concernés, au sein de l'école. En plus des temps de déplacement, la mise en place d'outils d'intervention efficaces tels que les groupes d'entraide ou la méthode de la préoccupation partagée (MPP) demande une présence dans les écoles pendant plusieurs semaines (env. 1 mois et demi).

En 2024, nos travailleuses psychosociales ont mené 14 actions d'intervention dans les écoles (correspondant au nombre de dossiers individuels ouverts) et ont organisé, sur l'ensemble de ces accompagnements, 48 séances (plus de 130 heures d'animations et de rencontres individuelles) dans le cadre de la mise en place d'une MPP, d'un groupe d'entraide ou encore dans le développement de la cohésion de groupe. Au total, ces actions ont touché 144 jeunes, mettant ainsi au travail leur empathie et leurs compétences socio-émotionnelles. La durée des accompagnements clôturés a ainsi varié entre 4h et 29h. La durée moyenne d'un accompagnement était de 17,25 heures.

Vu l'importance du travail réalisé dans l'accompagnement de chacune des victimes prise en charge par le service, ce projet s'est retrouvé à saturation à plusieurs reprises durant l'année. Concrètement, la saturation du service implique que des dossiers d'accompagnement n'ont pas été ouverts pour toutes les situations qui auraient pu y donner lieu (21) mais que toutes les demandes reçues (73) ont fait à minima l'objet d'un entretien téléphonique afin d'apporter une écoute, des réponses, des conseils, des recommandations et/ou une réorientation dans chacune de ces situations restantes (à l'exception des personnes ne souhaitant plus être rappelées).

Finalement, courant 2024, nous avons aussi mis sur pied une procédure spécifique de prise en charge des situations de harcèlement découlant de la diffusion de vidéos/photos intimes.

Les stages self-estime

Sur base des premières éditions de 2022, nous avons retravaillé les stages self-estime pour aboutir à des modalités définitives tout en gardant un contenu flexible afin d'assurer la pertinence de ces actions au regard des besoins des jeunes participants. Ces stages ont ainsi été organisés à 3 reprises, sur 3 communes différentes et 33 jeunes s'y sont inscrits.



L'objectif des stages est d'offrir un cadre bienveillant pour permettre aux jeunes participants de partir à la découverte d'eux-mêmes, de leurs relations aux autres et de booster leur estime d'eux-mêmes. Si les stages ont été conçus pour des jeunes ayant été victimes de harcèlement scolaire, ils sont aujourd'hui ouverts à tout adolescent qui y trouve du sens. Bon nombre de professionnels reconnaissent la pertinence de cette action et recommandent nos stages.

3e axe : l'information

Le service s'est également attelé à continuer les actions d'informations et/ou de sensibilisation auprès du grand public : professionnels, parents et jeunes. C'est un total de 12 actions de formations/sensibilisations qui ont été organisées pour ce public. Il convient à cela d'ajouter les 20 sessions de formation réalisées en écoles dans le contexte du programme-cadre.

Le succès de ces différents formats atteste de l'intérêt et de l'inquiétude grandissante des adultes pour cette problématique.

Notre service est aussi très régulièrement sollicité pour organiser des moments plus brefs d'échanges et d'information à l'occasion de réunion de différentes structures (ex. une maison médicale ou le service de prévention de la commune d'Ixelles et tous les PMS de la commune) ou encore pour des échanges avec des étudiants qui réalisent un projet sur le harcèlement ou des écoles qui souhaitent lancer un projet de lutte contre le harcèlement.

Finalement, 2024 a aussi été l'occasion pour notre service de développer, avec le soutien de notre service communication, une série de capsules vidéos ainsi qu'un outil pédagogique (« D'ac ou pas d'ac ») visant à mettre les professionnels en autonomie pour organiser une séquence de discussion avec des groupes de jeunes sur la thématique du harcèlement scolaire.

Le Service Jobcoaching

Lancement du Service Jobcoaching

L'année 2024 marque l'ouverture d'un nouveau service au sein de notre association : le Service Jobcoaching.

Comme pour nos deux autres services spécialisés, ce service émane de notre volonté de répondre à un besoin identifié sur le terrain. Nous avons en effet fait le constat que, malgré l'existence d'une série de structures actives dans le secteur de l'insertion des jeunes, nous rencontrons des difficultés à créer des relais sécurisés pour une partie de notre public autour des questions de l'emploi. D'une part, beaucoup de jeunes se montrent défiants envers les structures institutionnalisées et préfèrent ne pas s'y adresser, malgré les recommandations de nos informateurs. De l'autre, une grande partie des dispositifs d'insertion pour les jeunes proposent des modules collectifs sur des périodes prédéfinies, manquant ainsi parfois de flexibilité, notamment pour la part du public la plus fragilisée.

Nous avons ainsi eu la volonté de proposer un service interne qui soit flexible, individualisé et dans la continuité de l'approche d'Infor Jeunes Bruxelles. En combinant nos services d'information, d'orientation et de jobcoaching, nous offrons dès lors une prise en charge globale qui s'adapte aux besoins et aux rythmes des jeunes.

Notre service Jobcoaching est cofinancé par Actiris et le FSE+. Il s'adresse principalement aux jeunes NEET – ni à l'emploi, ni aux études, ni en formation – et offre un accompagnement personnalisé et adapté aux jeunes les plus éloignés du marché du travail.



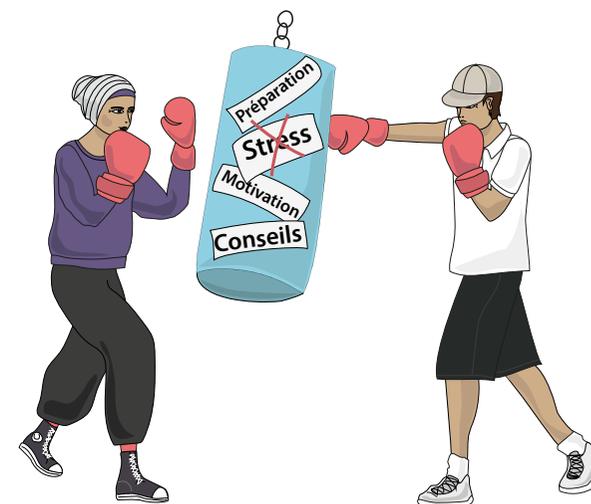
Une approche individualisée et bienveillante

Dès le début de l'année, notre Service Jobcoaching a proposé un accompagnement unique pour chaque jeune qui souhaite un coup de pouce dans sa recherche d'emploi. Dans un premier temps, nos jobcoachs travaillent à stabiliser la situation psychosociale du jeune afin que ce dernier puisse, dans un second temps, s'investir pleinement et en toute confiance dans la création d'un projet professionnel et sa mise en place.

Cet accompagnement comprend plusieurs dimensions :

- Un travail sur l'estime de soi et la confiance en soi
- L'acquisition des outils et compétences nécessaires à la recherche d'emploi
- Un suivi personnalisé pour garantir la mise en œuvre du projet professionnel

Forts de leur expérience en insertion socioprofessionnelle, nos jobcoachs accompagnent chaque jeune dans toutes les démarches utiles à la réalisation de son projet.



Lancement et visibilité du service

Les premiers mois de 2024 ont principalement été dédiés à la mise en place et la promotion de notre nouveau Service.

La promotion du Service Jobcoaching a été assurée par la participation à divers événements ciblant tant les professionnels que les chercheurs d'emploi ou encore des étudiants :

- Roadshows dans plusieurs antennes Actiris
- Rencontres avec les services discrimination et mobilité d'Actiris
- Rencontres avec des services de prévention, des AMO et Maisons de jeunes
- Salons et jobdays : Salon de la Formation (Bruxelles Formation), Brussels Job Day (Centrale de l'emploi de 1000 Bruxelles), Jobday étudiant
- Coordinations sociales et rencontres institutionnelles (CPAS d'Anderlecht, Saint-Gilles, Uccle, Mission locale de 1000 Bruxelles)
- Stands d'information au Festival des Métiers de Saint-Gilles et à la Soirée Métiers d'une école à Laeken
- Collaboration avec le Pôle DORA de l'efp pour aider les apprenants sans stage

Ces actions ont permis de sensibiliser 535 jeunes âgés de 16 à 26 ans et de toucher différents quartiers de la région bruxelloise : Machtens, Kalevoet-Moensberg, Heemeek, Koekelberg, Kriekenput-Homborch-Verrewinkel, Maritime, Vieux Laeken Est, Marolles, Porte de Hal, Heysel.



Mise en place d'une permanence emploi

Afin d'offrir un premier point de contact accessible, une permanence emploi a été instaurée à notre Point Info historique du centre-ville (Rue Van Artevelde 155, 1000 Bruxelles). Cette permanence nous permet de :

- Promouvoir les actions du service
- Constituer une première porte d'entrée pour les jeunes
- Offrir une remobilisation progressive et adaptée aux besoins individuels
- Fournir rapidement les outils nécessaires (CV, lettre de motivation)
- Répondre aux questions liées au droit du travail

Cette permanence sans rendez-vous nous permet notamment de travailler sur l'accrochage des jeunes les plus fragilisés. Ayant déjà travaillé à plusieurs reprises avec un public de NEET, nous avons constaté que, dans certains cas, le simple fait de fixer un rendez-vous pouvait parfois être déjà trop engageant ou contraignant pour certains jeunes qui sont encore aux prémices de leur parcours d'insertion. Dès lors, leur laisser la possibilité de venir rencontrer un jobcoach lorsqu'ils le souhaitent, sans rendez-vous, est une façon de débiter la remobilisation en douceur, au rythme du jeune. Plusieurs jeunes ont ainsi commencé un accompagnement en venant uniquement lors des permanences emploi et ont fini par demander un rendez-vous une fois qu'ils se sont sentis prêt à faire le pas.

En 2024, 306 jeunes ont bénéficié de cette permanence emploi.

85 jeunes accompagnés dont 45 ont déjà entamé un projet d'insertion

Sur les 129 contacts avec notre Service enregistré en 2024, 85 jeunes ont entamé un accompagnement avec nos jobcoachs. Parmi eux, 50 % ont été orientés par notre Service Information.

Parmi ces 85 jeunes (62 % d'hommes et 38 % de femmes) :

- 45 ont amorcé un projet : emploi en CDI, CDD ou intérim, formation ou reprise d'études secondaires ou supérieures.

- Ces 45 jeunes ont bénéficié/bénéficient d'un suivi d'au moins six mois après le démarrage de leurs projets

- 42 % des jeunes accompagnés avaient un niveau d'études équivalent à la fin du secondaire (CESS) et 58% étaient peu qualifiés (pas de diplôme de fin de secondaire supérieur).

Au-delà de la simple recherche d'emploi, nos jobcoachs apportent un soutien psychosocial essentiel. L'accompagnement inclut un travail sur la confiance en soi, l'autonomisation et la levée des freins sociaux et administratifs. Nos jobcoachs accompagnent également les jeunes dans leurs démarches administratives : Actiris, CPAS, Communes, SPF Finances, Associations d'aide au logement ou à la personne, etc.

En moyenne, chaque jeune bénéficie de six entretiens personnalisés durant son accompagnement.



Un service de proximité

Nos accompagnements ont concerné des jeunes issus des 19 communes bruxelloises. Toutefois, une concentration particulière a été observée dans trois communes :

- Anderlecht (28 %)
- Molenbeek-Saint-Jean (21 %)
- Evere (10 %)

Ces trois communes représentent plus de 50 % des jeunes accompagnés en 2024, confirmant la nécessité d'une action renforcée dans ces zones. En 2024, nos jobcoachs ont reçu les jeunes sur 4 communes : Anderlecht, Saint-Gilles, Bruxelles-ville et Uccle. Leur présence dans différentes zones de Bruxelles a permis de convaincre et motiver les jeunes à démarrer un suivi avec notre service.



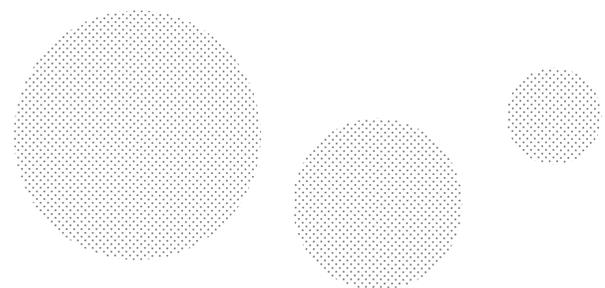
Anderlecht, Molenbeek-Saint-Jean, Evere, représentent plus de 50 % des jeunes accompagnés en 2024, confirmant la nécessité d'une action renforcée dans ces zones.



Conclusion

En 2024, le Service Jobcoaching d'Infor Jeunes Bruxelles a su démontrer son utilité en proposant un accompagnement global, adapté et de proximité aux jeunes les plus éloignés du marché du travail. L'objectif pour 2025 est de consolider les actions mises en place, d'assurer un accompagnement de qualité aux jeunes et de renforcer notre ancrage auprès des partenaires locaux.

Comme pour chacune de nos actions, nous continuerons à nous adapter aux besoins du public en proposant un suivi individualisé et des actions ciblées pour garantir une insertion durable et efficace.



Le service Communication

Le site IJBXL

Après une année de refonte en 2023, notre nouveau site est en ligne depuis le 1er janvier 2024. Un travail approfondi sur l'ergonomie et l'expérience utilisateur a été mené afin de mieux répondre aux attentes et habitudes de nos publics. L'enquête #Génération 2024 rappelle que, dès 13-14 ans, 99% des jeunes possèdent leur propre téléphone, qui reste leur principal outil de connexion au quotidien.

L'ensemble des indicateurs mobiles de notre back-office (vitesse de téléchargement, taille des boutons, lisibilité des articles sur mobile, etc.) sont au vert, confirmant ainsi la réussite de notre objectif : concevoir un site mobile-first adapté aux usages actuels. En 2024, 67,9 % des utilisateurs se sont connectés via un mobile.

Cette année, 397.787 visiteurs ont consulté notre site, soit une augmentation de 6 000 utilisateurs en un an. Ce résultat est le fruit d'une collaboration étroite entre les informateurs et le service communication. Sur le terrain, les informateurs relayent en temps réel les questions les plus fréquentes des jeunes, notamment celles liées à l'actualité ou aux réglementations. Ces contenus sont ensuite vulgarisés et optimisés pour le web (SEO) par le service communication. En 2024, nous avons enregistré 680.344 pages vues. Le top 15 des pages les plus consultées concerne principalement :

- L'obtention du CESS (comment l'obtenir, le jury central, la promotion sociale, etc.)

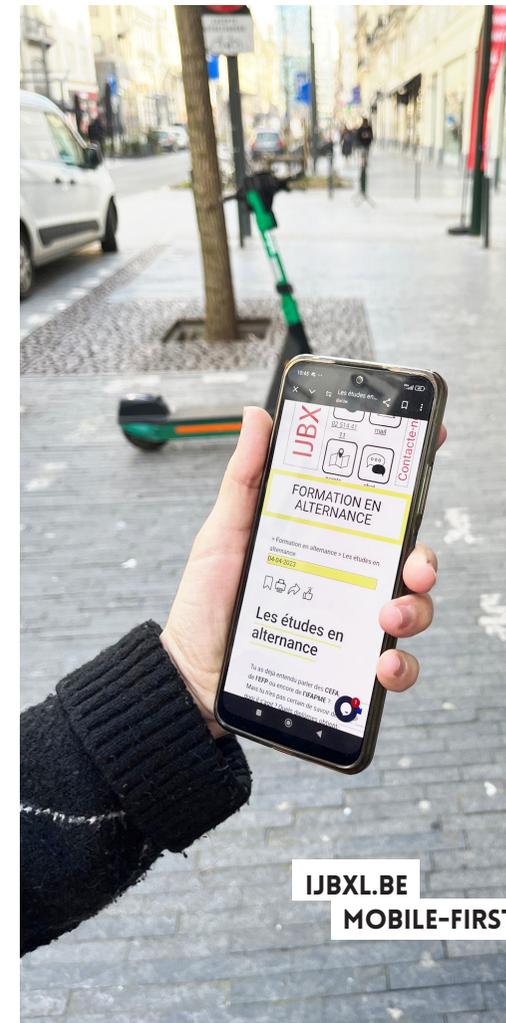
- Les droits sociaux (aides du CPAS, conséquences de l'arrêt des études sur les droits, complément chômage, l'aide juridique, etc.)
- Le logement (adresse de référence, garantie locative)
- L'enseignement supérieur (règles de finabilité)
- L'emploi (job étudiant et le premier emploi)
- La citoyenneté (les impôts, la politique en Belgique)

Présence sur les réseaux sociaux

Pour optimiser notre stratégie, nous effectuons une veille continue sur les tendances numériques. En 2024, les vidéos courtes dominent toujours les fils d'actualité, notamment sur TikTok et Instagram Reels. Ces formats, plébiscités pour leur instantanéité et leur fort potentiel de partage, augmentent la portée organique de nos contenus.

Les plateformes les plus populaires chez les jeunes du secondaire sont : Instagram (78 %), Snapchat (76 %), TikTok (74 %) et YouTube (73 %). Forts de ce constat, nous avons concentré nos efforts sur la production de vidéos informatives pour TikTok, Instagram et YouTube.

En 2024, TikTok s'est affirmé comme un véritable outil d'information pour les jeunes. Selon le Digital News Report de Reuters, 20 % des 18-24 ans utilisent TikTok pour s'informer (+5 % par rapport à 2022). Cette tendance se vérifie dans nos résultats :



IJBXL.BE
MOBILE-FIRST

- Le présentation de notre nouveau service d'accompagnement à l'emploi : 19.500 vues
- La réorientation avant le 15 février pour les étudiants en BA1 : 10.200 vues
- En quoi consiste l'enquête sociale du CPAS ? : 62.700 vues
- Au fond, c'est quoi un Parlement ? : 24.100 vues
- Le pécule de vacances ouvrier, on va recevoir combien ? 16.100 vues
- Le vote blanc, est-il comptabilisé ? 35.400 vues
- AOA/AOB/AOC résultats et conseils de classe en secondaire : 58.000 vues
- Les demandes d'allocations d'études : 40.500 vues

Actuellement, notre compte TikTok compte plus de 19.000 abonnés et 70.200 mentions j'aime. Toutes les vidéos diffusées via TikTok le sont aussi sur nos autres plateformes ainsi que sur notre site.

YouTube nous permet d'héberger différents formats de vidéos d'information (vidéo et short). En 2024, nous avons enregistré globalement 55.900 vues, soit une progression de 17% par rapport à 2023. La vidéo la plus visionnée reste « Le système politique Belge ». Pour compléter le top 5, nous retrouvons ensuite des vidéos concernant l'enseignement, la formation et la citoyenneté avec, « L'inscription des étudiants hors Union Européenne », « L'orientation dans l'enseignement secondaire », « Le recours contre les décisions du conseil de classe » et « l'obligation de voter. Que risques-tu si tu ne votes pas ? ».

En ce qui concerne Instagram, nous avons publié 38 contenus d'information (des vidéos courtes ou des posts photos) qui ont comptabilisé au total 69.558 vues et 1.706 mentions j'aime.

Les chantiers 2024

- Une reprise active de la mise à jour de nos articles, après un ralentissement dû à la refonte du site. Création d'une nouvelle méthodologie de travail pour la gestion et le suivi du calendrier de publication et de mises à jour.
- L'équipe du service communication a fait une mise à jour de ses connaissances en suivant une formation courte en gestion des réseaux sociaux..
- Production de 5 vidéos de présentation du service Jobcoaching, avec des témoignages de jeunes ayant bénéficié de l'accompagnement.
- Création d'une série de 12 capsules vidéo sur le thème des élections régionales, fédérales et communales à destination principale des primo votants. L'ensemble des vidéos à comptabilisé 94.596 vues.
- Création du maillot de l'équipe IJBXL pour les 20 kilomètres de Bruxelles.



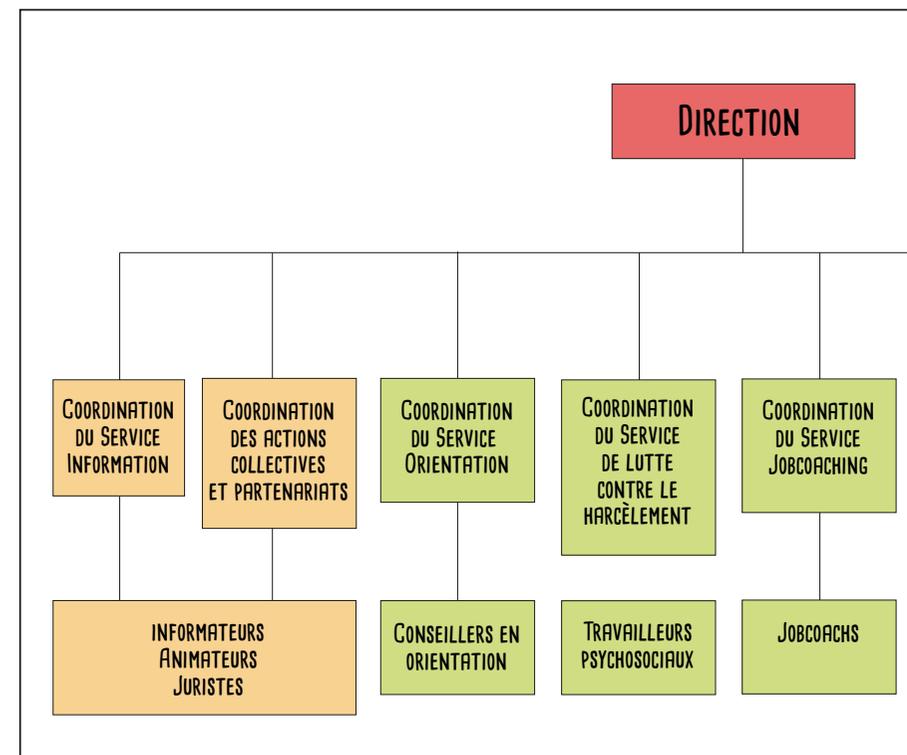
Ressources humaines et formations



Équipe d'IJBXL

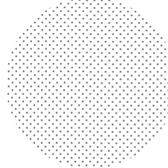
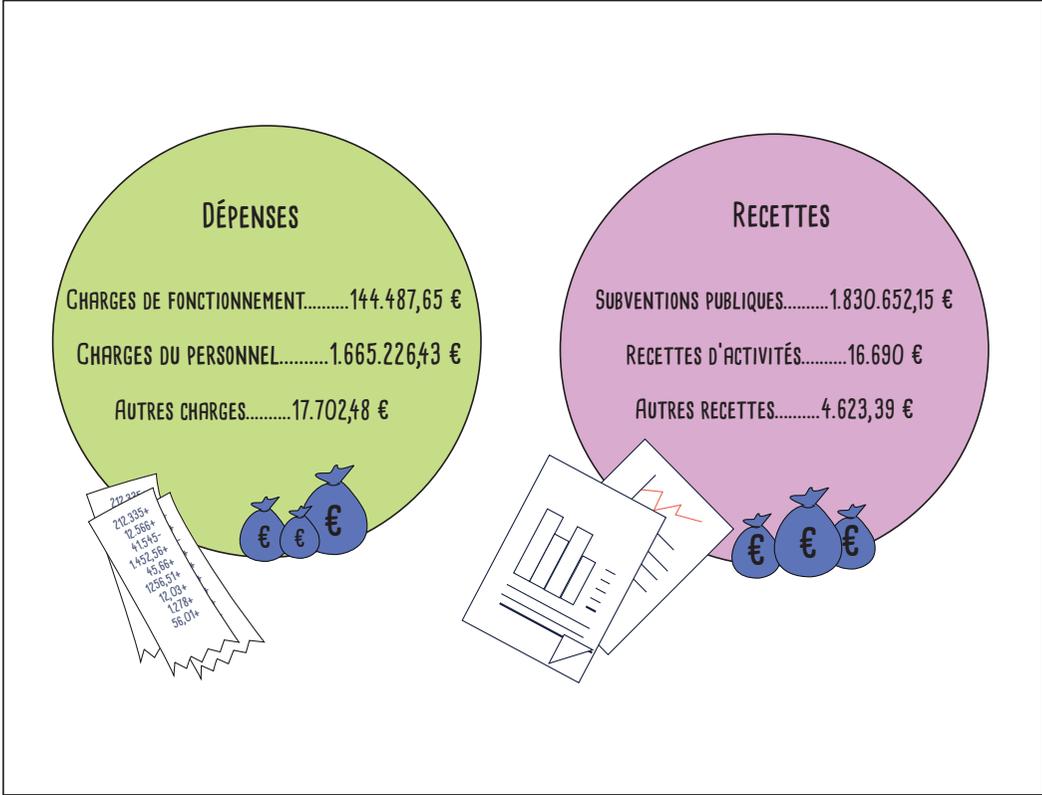
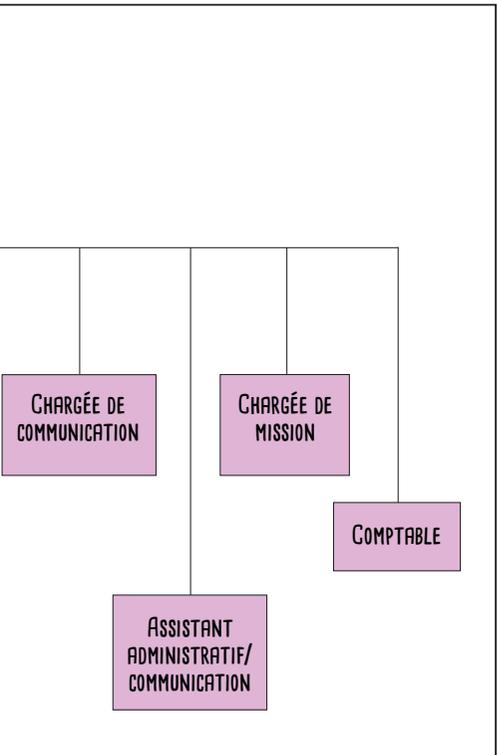
En 2024 Infor Jeunes Bruxelles, c'est :

- 28 travailleurs
- 24,8 ETP répartis sur 14 temps pleins et 14 temps partiels
- 169 journées de formations suivies en 2024 pour l'ensemble de l'équipe
- un taux de participation du personnel à la formation continue de 96,42%



Organigramme de la structure interne d'IJBXL

Finances



Conclusion et perspectives

En 2024, le dispositif Trec One, véritable colonne vertébrale de notre projet associatif, a soufflé ses dix bougies. L'occasion idéale de prendre du recul et de dresser le bilan de cette stratégie qui structure depuis une décennie notre action auprès des jeunes. Pensé comme une réponse concrète aux difficultés d'accès à l'information et aux ruptures de parcours, Trec-One vise à offrir aux jeunes un lieu d'accueil accessible, ancré dans leur réalité, où ils peuvent poser leurs questions, être écoutés, orientés et accompagnés.

Ce dispositif repose sur une approche globale et intégrée, construite avec un réseau de partenaires locaux : services communaux, écoles, acteurs de l'insertion et du secteur associatif. L'objectif est clair : faciliter les transitions, éviter que les jeunes ne se perdent entre les structures, et leur proposer un accompagnement lisible, coordonné et humain.

Entre 2014 et 2020, avec le soutien de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, nous avons ainsi progressivement déployé cette logique de proximité. En partant d'un seul Point Info au cœur de Bruxelles, nous avons étendu notre présence à douze communes, choisies en concertation avec les acteurs de terrain, là où les besoins étaient les plus marqués. Cette implantation locale, au plus près des jeunes, reste aujourd'hui le fondement de notre action.

Si la crise sanitaire de 2020 a marqué un moment charnière pour l'ensemble du secteur jeunesse, elle a aussi mis en lumière la résilience et la pertinence de notre action. À cette époque, nous avons légitimement

questionné l'avenir de Trec-One et l'utilité de maintenir une stratégie d'ancrage local et physique. Le confinement, la digitalisation accélérée, la distanciation sociale sont autant d'éléments qui semblaient dessiner une jeunesse plus distante, moins encline à venir rencontrer nos équipes sur place.

Pourtant, les faits ont rapidement démenti nos craintes. Non seulement les jeunes ont continué à franchir les portes de nos permanences, mais leur nombre n'a cessé d'augmenter. Entre 2020 et 2024, les demandes traitées en présentiel ont progressé de 67 %. Ce chiffre ne témoigne pas seulement d'une fréquentation accrue, mais aussi d'un besoin fondamental : celui de rencontrer un être humain, de poser ses questions de vive voix, d'être écouté, rassuré, accompagné. Car au-delà de l'information, nous offrons un espace de dialogue, d'échange, de clarification, de confiance.

En décembre 2022, une nouvelle vague de questionnements a surgi avec l'émergence des intelligences artificielles génératives comme ChatGPT. Encore une fois, on aurait pu croire que les centres d'information jeunesse deviendraient en partie obsolètes. Or, nos statistiques montrent clairement que les jeunes ne nous ont pas remplacés par l'IA. Le nombre de demandes continue à augmenter, et les jeunes continuent à faire appel à nous. Parce que poser une question à une IA ne remplace pas une discussion avec un professionnel, parce qu'ils veulent valider une information, poser une question personnelle, recevoir un conseil nuancé, adapté à leur situation. Nous restons attentifs à ces évolutions, bien sûr, et ouverts à l'adaptation continue de nos

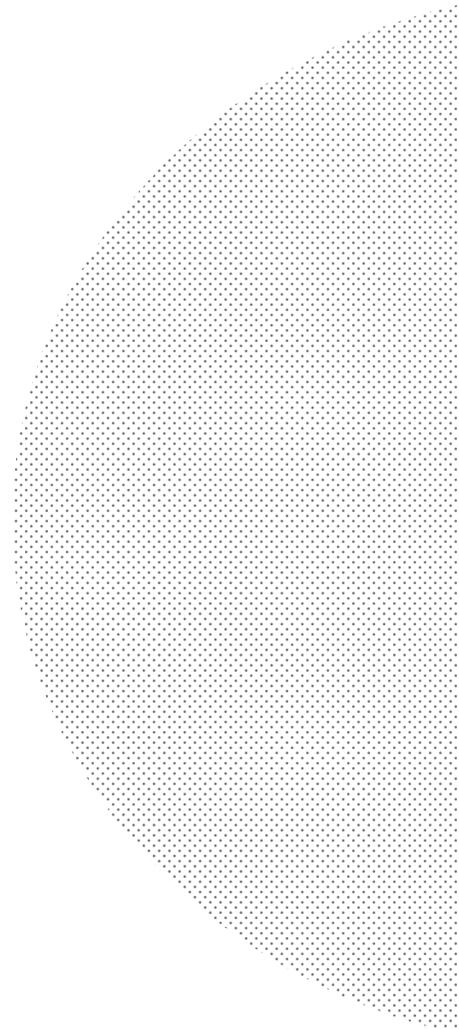
pratiques. Mais ce qui ne change pas, c'est l'importance d'avoir un espace d'information accessible, fiable et rassurant.

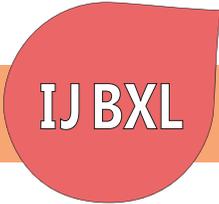


L'information jeunesse est plus que jamais un levier d'émancipation, de prévention et de soutien. Elle doit continuer à être soutenue, renforcée et valorisée. Car si les canaux évoluent, le besoin, lui, reste le même : celui de pouvoir, à un moment donné, se tourner vers quelqu'un qui écoute, qui comprend et qui accompagne. Et c'est ce que nous continuerons à faire, tant que les jeunes choisiront de venir vers nous pour s'informer, s'orienter et construire leurs parcours en toute autonomie.

Merci pour votre lecture,
Mélanie Rigole
Directrice d'Infor Jeunes Bruxelles

**Si vous souhaitez en savoir plus sur
nos articles, nos actualités et nos
publications n'hésitez pas à vous
rendre sur notre site :
ijbxl.be**





IJ BXL

TON ESPACE INFO

Centre d'Accueil et d'Information Jeunesse de Bruxelles

En abrégé Infor Jeunes Bruxelles ASBL

RPM Région de Bruxelles Capitale

Numéro d'entreprise : 0417635874

Siège social :

Rue Van Artevelde 155

1000 Bruxelles

Tél : 02/514.41.11

IBAN : BE57 0680 6669 8035 - Belfius

Siège administratif :

Bld Adolphe Max 13-17

1000 Bruxelles

Tél: 02/223.12.52



Cofinancé par
l'UNION EUROPÉENNE
Medegefinancierd door
de EUROPESE UNIE

